



**DIPLÔME INTER UNIVERSITAIRE
SANTÉ,
SOCIÉTÉ ET
MIGRATION**

FAVORISER L'ACCÈS A LA SCOLARITÉ.

**« Sur le chemin de l'école, un parcours semé d'embûches
mais aussi d'espoirs »**

**Mémoire du Diplôme Inter-Universitaire « Santé, société et migration »
Rédigé sous la direction de Yannis Gansel**

Couteron Eliane

Année 2019-2020...



FAVORISER LA SCOLARISATION

Mots clés : Freins : politique d'asile et inégalités de traitement ; leviers : initiatives d'acteurs scolaires ; effets : mieux être.

Le thème du mémoire concerne la possibilité d'une scolarisation pour des migrants jeunes majeurs.

Le terrain sur lequel je me suis appuyée comporte trois personnes migrantes que j'accompagne à titre bénévole, et concerne la structure dans laquelle j'enseigne.

La problématique soulevée est la suivante :

En quoi des initiatives alternatives, innovantes, des stratégies de contournement, à la lisière du droit, peuvent-elles favoriser l'accès et l'accompagnement à la scolarité de migrants jeunes majeurs ? Ces pratiques participent-elles à l'inclusion (intégration) scolaire et ainsi au mieux-être de ces personnes ?

Les constats relevés font état de stratégies permettant l'accès à la scolarité de migrants jeunes majeurs ; ceci, malgré les obstacles dus à la politique du droit d'asile et aux différences de traitement liées à l'universalisme républicain qui impacte l'école. Enfin, il est constaté un mieux être du fait de la scolarisation. Cependant, ces initiatives de solidarité comportent des limites.

Table des matières

INTRODUCTION.....	4
MÉTHODOLOGIE CHOISIE.....	6
1. INVENTAIRE DE TROIS SITUATIONS DE MIGRANTS.....	8
<i>A. Contextes des situations : personnel et professionnel (approche éthique, militante).....</i>	<i>8</i>
<i>B. Récits dialogués des situations concernant deux demandeurs d'asile jeunes majeurs et un mineur.....</i>	<i>9</i>
a) Description.....	9
b) Analyse.....	18
2. LES OBSTACLES : le contexte social et politique.....	22
<i>A. Les politiques publiques du droit au séjour.....</i>	<i>22</i>
B. Inégalités de traitement.....	26
a) Universalisme républicain et multiculturalisme.....	26
b) Différences de traitement à l'école et en stage.....	29
3. STRATÉGIES DES ACTEURS : INITIATIVES DE CONTOURNEMENT DES POLITIQUES.....	34
A. Descriptif des stratégies mises en place par certain.e.s acteurs/trices de l'institution scolaire.....	34
B. Analyse et préconisations.....	39
a) Résultats des questionnaires.....	39
b) Mes observations et préconisations.....	41
4. EFFETS : SCOLARITÉ ET BIEN ÊTRE.....	44
A. Besoins et psychotraumatismes des migrant.e.s.....	44
B. Le mieux être.....	47
CONCLUSION.....	50
ANNEXES.....	53

BIBLIOGRAPHIE

BERNARD HOTI Anne, *Le collectif d'ici et d'ailleurs, passeur d'humanité*, article Rhizome Aux frontières de l'humanitaire, octobre 2019 n°73, p17

DHUME Fabrice, SAGNARD-HADDAOUI Nadine, *La discrimination, de l'école à l'entreprise. La question de l'accès aux stages des élèves de lycée professionnel en région Lorraine*, Neuviller-la – Roche, ISCRA-Est, 2006, 145p.

DHUME Fabrice, *L'école face à la discrimination ethno raciale : les logiques d'une inaction publique*, Migrations Société 2010/5(N°131), p.171 à 184

DHUME Fabric., *Entre l'école et l'entreprise, la discrimination en stage : une sociologie publique des frontières*, P.U. de Provence, 2014, 272p.

DOUVILLE Olivier., *La situation traumatisante des réfugiés*, article Rhizome, décembre2018 n°69

FASSIN Didier et FASSIN Eric, *De la question sociale à la question raciale*, Paris, Ed La Découverte, septembre 2009, 274p.

FASSIN Didier, *La vie. Mode d'emploi critique*, Condé-sur-Noireau, Seuil, 2018, 192p.

GUÉRARD DE LATOUR Sophie, *Le multiculturalisme, un projet républicain*, article les ateliers de l'éthique la revue du creum volume 4 numéro 2 été/summer 2009 .

GUÉRARD DE LATOUR Sophie, *Pluralisme et relations interethniques :Le cas du racisme républicain* ,article publié dans la Revue Raison Publique, n°13, 2010.

SAGLIO-YATZIMIRSKY Marie Christine, *Repenser nos cadres d'intervention avec les personnes migrantes*,article Rhizome Aux frontières de l'humanitaire, octobre 2019 n°73, pp 15 à 16

TAYLOR Charles, *Multiculturalisme. Différence et Démocratie*, Champs Flammarion, septembre 2002, 139p.

INTRODUCTION

Et si il n'y avait pas de crise migratoire, mais plutôt une crise de l'accueil des étrangers . La crise semble plutôt provenir de l'absence de réponses de l'U.E. Les politiques d'empêchement d'accès entraînent d'énormes risques et nombreuses morts chez les migrants. La migration représente des parcours de plus en plus longs dus au fait que les personnes exilées doivent gagner de l'argent pour financer leur trajet de migration ; et on constate des enfermements, des violences infligées et d'importants traumatismes chez les migrants.

Alors, en réponse à cet empêchement ; les ONG et les personnes bénévoles portent secours aux exilés. Or ces bénévoles et organisations sont de plus en plus souvent accusés d'avoir sauvé des vies, on criminalise les acteurs des sauvetages et le terme délit de solidarité apparaît, or la sécurité et la protection des individus fait partie des fonctions régaliennes de l'État.

Si l'Europe dépensait en faveur de l'accueil des exilés les sommes consacrées à les renvoyer (15,7 Millions dépensés en 2015 et 22000 morts en 2014), il n'y aurait plus de crise migratoire et on pourrait en ouvrant les frontières, recevoir dignement les personnes qui ont pris tous les risques pour échapper à la guerre ou à la misère.

Ce non accueil a des conséquences dramatiques en termes de santé mentale, engendrant de graves traumatismes chez les migrants.

Des psychologues cliniciens dont Marie Caroline Saglio Yatzimirsky (professeure en anthropologie, chercheuse au CESSMA, auteure de « *la voix de ceux qui crient, rencontre avec des demandeurs d'asile* ») , témoignent de manques et de dysfonctionnement grave dans l'accueil social, médical et politique des populations migrantes.

L'inattention totale à l'égard des personnes migrantes les relègue au banc des exclus , des invisibles dans la Société française.

Ce non accueil des exilés est à rapprocher de l'inaction publique sur l'accès à l'école. Cette exclusion du système scolaire, ou tout au moins cette difficulté d'accès à la scolarité, amplifie le sentiment d'isolement, d'exclusion et de souffrance.

Ces constats alarmants me sont apparus de façon violente et concrète lors de ma rencontre avec de jeunes migrant.e.s il y a trois ans à Briançon au sein du collectif d'associations Le Refuge Solidaire qui accueille des exilé.e.s recueillis pour quelques temps suite à leur passage de la frontière italienne.

Aussi, à contre-courant de la politique migratoire, comme des milliers de citoyen.ne.s ; inventant des solutions à cette crise de l'accueil, j'ai décidé d'apporter une aide à plus long terme à trois jeunes migrants sur Lyon. Cette aide, en dehors de l'hébergement et d'un appui aux démarches de demandes d'asile, consiste en un soutien à la scolarité, un accès aux droits éducatifs. En effet, l'accès à la scolarisation et au stage en entreprise est une initiative de solidarité que je souhaiterais voir se développer.

Mon constat est le suivant : Un mieux-être par l'intégration scolaire, de nombreux freins dans l'accès à la scolarité pour les migrants jeunes majeurs et quelques leviers à inventer pour l'accès aux droits éducatifs de ces exilés.

Aussi j'ai souhaité m'interroger sur la problématique suivante : En quoi des initiatives alternatives, innovantes, des stratégies de contournement, à la lisière du droit, peuvent-elles favoriser l'accès et l'accompagnement à la scolarité de migrants jeunes majeurs ? Ces pratiques participent elles à l'inclusion(intégration) scolaire et ainsi au mieux-être de ces personnes ?

Nous verrons tout d'abord dans quel contexte se situe cette recherche (inventaire des situations), dans une seconde partie quels sont les freins à l'accès à la scolarité, puis les stratégies mises en place par les acteurs/trices de l'institution scolaire pour lever ces obstacles et enfin quelles conséquences sur les migrants concernés. En premier lieu je vais exposer rapidement la méthodologie choisie.

MÉTHODOLOGIE CHOISIE

Je m'appuierai sur les récits dialogués des situations, des observations, les entretiens avec les trois jeunes migrants concernés (population d'étude) .

L'objet de la recherche c'est-à-dire le champ de l'enquête est le suivant. Je cherche à analyser les récits dialogués des situations, le discours des migrants par rapport au fait social de l'accès à la scolarité et à l'impact sur les personnes migrantes jeunes adultes avec qui je suis en contact. Je souhaite étudier les freins et leviers de l'accès, la pertinence ou pas des stratégies utilisées par les acteurs/trices, ainsi que les effets constatés de la scolarité sur cette population d'étude.

Concernant la population d'étude, la population cible, il s'agit de déterminer le nombre et la typologie des individus. Le choix a été fait sur des migrants jeunes majeurs et un mineur que je connais et soutiens administrativement et matériellement depuis 18 mois. Ce choix de l'échantillonnage n'est pas représentatif de l'ensemble des migrants jeunes majeurs résidant sur Lyon mais est motivé par la proximité avec eux sur le plan matériel et amical. Il ne s'agit donc pas d'un idéal statistique et donc cela ne produira pas des énoncés généraux. L'analyse sera donc qualitative et non quantitative.

De la mise en place des stratégies pour l'accès à la scolarité j'en déduirai des hypothèses.

Les outils de recueil sont les suivants :

_ Récits dialogués et analyse de trois situations concernant des migrants ayant intégré une scolarité

_ Observations durant les différentes phases : demande d'accès à la scolarisation, la scolarité, le stage en entreprise (recherche et réalisation). Les observations sont réalisées sans grille, elles se basent sur des notes que j'ai prises, sur les comportements et conversations de la population d'étude et de quelques acteurs scolaires. Cet outil servira à enrichir et compléter l'analyse de données recueillies avec les autres outils.

_ Entretiens avec la population d'étude.

J'ajouterai que je suis consciente du biais de désirabilité du au fait que j'entretiens des relations amicales avec la population d'étude, et aussi l'existence d'un rapport asymétrique avec la population d'étude, car je suis dans une relation d'aide. Le point positif de ma proximité avec ces migrants est leur confiance, et ainsi leur adhésion pour participer aux entretiens. Ma position est celle d'une bénévole militante.

1. INVENTAIRE DE TROIS SITUATIONS DE MIGRANTS

A. Contextes des situations : personnel et professionnel (approche éthique, militante)

Les raisons de mon engagement auprès des exilé.e.s sont d'abord d'ordre philosophique et éthique.

J'adhère à l'idée de Kant qui affirme que l'inhumanité infligée à l'autre détruit l'humanité chez moi. Et, je découvre mon humanité à travers le regard de l'autre ; ainsi comme l'expose Aristote, la connaissance de soi n'est possible qu'à travers le regard de l'autre. De même que Lévinas, je crois que « être moi, c'est ne pas pouvoir me dérober à la responsabilité, le être moi devant autrui est entièrement responsable ». Comme l'explique Charminski « Nous sommes tous victimes et tous coupables ». Je me sens responsable de ce qui arrive au monde, de sa déshumanisation. L'autre me questionne, le regard qu'il me renvoie me fait honte, je me sens responsable de ce qui est arrivé à l'autre. C'est une souffrance plus charnelle que socio politique, qui s'explique selon Sartre, par la dialectique du regard. Et, face à la vulnérabilité qui est constitutive d'une mise à l'écart, j'adhère à l'idée de l'hospitalité inconditionnelle défendue par J. Dérivat, face à une hospitalité conditionnelle de l'action politique. Et le secours à autrui, dont la souffrance m'est insupportable, est la seule issue. Ces valeurs, présentées par Fidèle Mabanza, ex-demandeur d'asile et philosophe, lors d'une conférence à Valence, « Prendre soin des personnes exilées », s'imposent à moi et traversent mon parcours de vie.

Ma formation initiale en droit social et mon parcours professionnel ont toujours été motivés par les valeurs d'égalité et d'équité. Le choix du master en égalité en genre suivi en formation continue il y a 3 ans, ressort de ces motivations.

J'ai souhaité tout d'abord devenir avocate au service des personnes subissant des inégalités ou discriminations. Puis j'ai décidé de m'orienter dans la formation et l'appui aux jeunes exclus du système scolaire et aussi avec des travailleurs.euses en situation de handicap et auprès des demandeurs.euses d'emploi.

Parallèlement, dans ma vie privée, j'ai toujours milité et me suis engagée pour les personnes atteintes du VIH. Militante et sympathisante pour des mouvements de préservation de l'environnement, et aussi syndiquée depuis le début de ma vie professionnelle.

En tant que déléguée du personnel, puis défenseure syndicale bénévole au Conseil de Prud'hommes, l'aide et la défense des personnes exclues, ou subissant des discriminations ou des inégalités ont toujours fait partie de mon quotidien.

Depuis trois ans, je me suis investie pour la cause des personnes migrantes tout d'abord à Briançon, puis à Lyon.

B. Récits dialogués des situations concernant deux demandeurs d'asile jeunes majeurs et un mineur

a) Description

- 1^{ère} situation : M.

J'ai rencontré M. un jeune camerounais âgé de 22 ans en septembre 2018. Il m'a été présenté par une collègue de travail elle aussi enseignante et qui m'a demandé si je pouvais héberger M. temporairement.

M. a quitté sa famille composée de sa sœur aînée, sa sœur jumelle et ses 2 jeunes frères ; il vivait avec sa maman après avoir résidé chez son père durant une partie de son enfance et adolescence. Il est parti du Cameroun il y a 4 ans et demi. Suite à un long et périlleux périple, il arrive en France en septembre 2017 s'étant enfui de l'Italie.

Durant son parcours de migration il a travaillé en Algérie dans le bâtiment pour recueillir un peu d'argent afin de poursuivre le chemin de l'exil. Au Cameroun il a interrompu sa scolarité en 3^{ème}, devant travailler pour survivre.

Suite à une errance de plusieurs semaines dans Lyon, il a été recueilli à l'amphi Z de l'université de Bron et pris en charge par des étudiant.e.s et bénévoles. Puis en septembre 2018 une bénévole de l'amphi Z connaissant la directrice de la structure d'enseignement dans laquelle je travaille, a réussi à faire admettre M. dans un cursus de formation en communication graphique.

Son emploi du temps est fait sur mesure, dans le cadre de la formation continue. C'est le régime administratif proposé afin de l'intégrer tout en respectant un cadre juridique. Afin de permettre à M. d'intégrer ce parcours en formation continue, il lui est demandé une participation financière symbolique de 30 euros.

Durant l'année scolaire septembre 2018 juin 2019, M. se montre assidu et s'investit beaucoup selon ses professeurs, ce qui semblerait démontrer une grande satisfaction à apprendre et à être intégré en cours. Cependant il est admis à bénéficier des enseignements de pratique et technologie du métier, mais pas sur les cours d'enseignement général.

De même il n'est pas prévu au démarrage qu'il puisse suivre des stages en entreprises ; la structure scolaire ne sait pas quelles sont les conditions légales concernant des personnes dans la situation de demandeur d'asile, qui plus est sous procédure Dublin.

Il est demandé à M. de fournir des justificatifs de sa situation régulière sur le Territoire ; ceci afin d'éviter d'éventuels problèmes avec le Rectorat ou l'Inspection académique.

M. fournit un travail régulier et appliqué. Aussi ses formateur.trice.s décident de l'envoyer en stage. Nous en parlons à la Direction de l'établissement, qui après réflexion, accepte.

M. est ravi et va se montrer persévérant, extrêmement motivé en entreprise. Ses tuteur.trice.s de stage l'apprécient et notent un excellent travail et investissement. Je rencontre un des responsables associés de l'entreprise qui décide de le rémunérer en tant que stagiaire.

Fin juin 2019 ; cet associé propose de l'embaucher en contrat d'apprentissage à compter de septembre. Je propose d'étudier la situation, ne sachant pas quelles sont les possibilités de dérogation.

En septembre 2019, La D.I.R.R.E.C.T.E. informe l'entreprise de l'impossibilité d'une dérogation, M. étant sous procédure Dublin.

M. est découragé, il envisageait un contrat d'apprentissage avec une rémunération, en effet il ne perçoit plus l'a.d.a., suite à une o.q.t.f. et donc ne dispose d'aucune ressource. Pourtant l'avocate a contesté la décision et demandé le changement de procédure (procédure normale

et plus Dublin) ; M. ayant été expulsé en Italie, à la 2^{ème} o.q.t.f., et ayant effectué des démarches en Italie, qui n'ont pas abouti.

Je demande à la Direction de l'établissement scolaire, la possibilité pour M. de poursuivre sa formation en communication graphique, dans le même cadre que l'année précédente (formation continue sans règlement des frais). La Direction accepte et M. suit les cours de terminale communication graphique.

Se pose à nouveau la question du stage en entreprise. Cette question devient un problème, suite à la crainte d'une responsable administrative sur la légalité d'un accès au stage en entreprise pour M.

Malgré les informations positives, que j'ai obtenues auprès d'une avocate amie et la confirmation par un juriste de la CIMADE qui est intervenu lors d'un module du D.I.U. ; des membres de la Direction émettent des réserves. La Directrice décide de demander un avis auprès du Rectorat. Le Rectorat émet un avis favorable.

Aussi M. peut à nouveau intégrer l'entreprise en tant que stagiaire. Mais cette fois ci, la possibilité de la rémunération pendant le stage est déconseillée par des responsables administratifs au sein de l'établissement.

M. se retrouve sans aucune ressource, en dehors des aides de bénévoles. Malgré tout, il suit avec motivation et assiduité la formation et le stage en entreprise. Il rencontre cependant des difficultés de concentration, du découragement, et une forte baisse de moral avec des manifestations de dépression « légère » depuis qu'il ne bénéficie plus de gratification en tant que stagiaire.

Fin juin, M. suite à une procédure initiée par l'avocate qui réagit enfin (j'ai contacté une autre avocate , cela a permis la reprise du dossier par l'avocate qui suit M.), la Préfecture est condamnée par la justice à délivrer à M. un récépissé de demande d'asile en procédure normale. La décision de justice contraint aussi la Préfecture et l'O.F.I. à réadmettre M. au bénéfice de l'a.d.a. L'O.F.I. propose à M. une chambre à Orléans ainsi que l'a.d.a., si il refuse, l'a.d.a. ne lui sera pas versée.

Là encore, il est constaté des obstacles administratifs et des dérives de la Préfecture. M. reprend confiance et espoir suite à son admission à la procédure de demande d'asile « normale ». Cependant la proposition de transfert sur Orléans ne lui convient pas, il a débuté un parcours scolaire à Lyon, a constitué un réseau relationnel sur Lyon, et ne se sent l'énergie de tout recommencer, dit-il.

- 2ème situation : D.

D., je l'ai rencontré fin septembre 2018, c'est un ami de M. qui m'a demandé d'aider D. pour sa ré inscription en faculté de droit à Lyon 2.

D., 25 ans, vient du Cameroun, en 2015 il a quitté sa famille composée de sa maman et ses 2 frères. Il a vécu principalement avec son père, ses parents étant séparés, mais a repris contact avec sa mère à son adolescence. Il arrive en France en 2017, après sa fuite de l'Italie. Tout comme M. il a travaillé en Algérie dans le bâtiment et à cette occasion il a rencontré M. avec lequel il s'est lié d'amitié puis ils ont poursuivi ensemble leur difficile parcours de migration. Sa scolarité s'est poursuivie à l'Université en 1^{ère} année d'économie à Douala.

Tout comme M. il est recueilli à l'amphi Z de l'Université de Bron par des étudiant.e.s et bénévoles. Il lui est proposé de suivre à partir de mars 2018 des cours de droit à la Faculté de Lyon2 ; une bénévole réussissant à obtenir son inscription. La doyenne de l'Université semble appliquer une pratique favorable à l'accueil d'étudiant.e.s en situation de demande d'asile. Ce semestre passé à l'Université permet à D. de ne valider qu'une matière. Aussi D. décide en septembre 2019 de se ré inscrire en 1^{ère} année De droit. Les droits d'inscription viennent de changer et il s'agit désormais de s'acquitter de 900 euros pour les étudiant.e.s étrangers. Il est impossible à D.de régler cette somme. En effet l'a.d.a. a été supprimée en juillet 2019 suite à son refus de quitter la France malgré l'o.q.t.f.(D. est donc déclaré en fuite). Malgré cette situation il décide de poursuivre sa scolarité. Je contacte par mail la doyenne, faisant valoir ma situation de professeure de droit et bénévole accompagnant D, pour demander une dérogation pour la réinscription de D., celle-ci est accordée. Je l'accompagne au Secrétariat pour son inscription. La secrétaire de l'accueil se montre réticente au vue de sa situation, je fais part de la dérogation accordée par la Doyenne dont il bénéficie et insiste en mettant en avant ma fonction de professeure de droit.

D. me fait part ensuite de cette observation : « Sans ton appui en tant que personne blanche et française, je n'aurais pas été accepté ».

L'année scolaire octobre 2018 juin 2019 n'est pas concluante pour D. Il rencontre des difficultés dues principalement selon lui, à un manque de concentration et parfois de motivation qu'il attribue à sa situation administrative et financière très complexes (il est déclaré en fuite et sans ressource aucune). Il ne se sent pas à l'aise à l'université, liant très

rarement des relations (manque d'argent dit- il l'empêchant de partager avec les autres étudiant.e.s des moments conviviaux au bar par exemple) et ne pouvant parler de sa situation. En juin D. souhaite arrêter le parcours universitaire en droit après avoir validé 2 autres UV. Il me demande conseil et émet le désir d'intégrer un DUT en logistique ; cela lui permettra de se qualifier plus rapidement et de travailler ensuite : « j'ai passé l'âge des études et ma situation nécessite une qualification et un emploi le plus vite possible ».

Nous nous attelons à l'inscription sur ParcoursSup pour deux DUT (logistique et Qualité) pour lesquels il dispose d'atouts (un peu d'expérience, quelques connaissances juridiques et économiques et surtout il a déjà négocié avec une entreprise pour le parcours obligatoire en alternance pour la 2nd année). Afin de prévenir toute discrimination administrative, je contacte par mail la doyenne de l'Université de Lyon afin de lui demander de négocier avec le responsable de l'IUT la possibilité d'une inscription pour D. si il est admis. La présidente de l'Université effectue cette démarche. D. est admis suite à la sélection sur dossier, mais sa candidature est refusée suite à l'entretien. D. l'analyse comme une discrimination. Nous nous déplaçons à l'IUT pour obtenir des informations concernant ce refus, mais n'obtenons pas d'explications ni de possibilités de recours. La seule raison invoquée est son manque d'argumentation pour le choix professionnel avec la précision de la souveraineté du jury de sélection.

D., malgré son découragement réfléchit à une formation qualifiante courte qu'il souhaite réaliser dans la structure éducative où j'enseigne (stratégie pour aboutir à une acceptation de sa candidature).

Suite à ma demande auprès de ma Direction ; et à un entretien sur sa motivation avec la Directrice des Études, D. débute un parcours en formation continue pour préparer un CAP bijouterie en un an. Il se montre enthousiaste même s'il rencontre quelques difficultés pour suivre certains enseignements techniques (dessin technique..). Son professeur d'atelier, originaire d'Afrique, avec qui je fais des points assez régulièrement (une fois par mois) pour aider D. dans sa scolarité, propose de laisser du temps à D. pour que certains déblocages aient lieu dans certaines matières dans lesquelles il a des résultats insuffisants. D. n'est pas toujours conscient de ces problèmes, mais il l'analyse surtout comme étant dus à une difficile concentration liée à l'incertitude de sa situation et aux problèmes financiers auxquels il est confronté et auxquels il pense souvent. D. progresse malgré tout et ses résultats sont corrects, il se montre persévérant, attentif, et motivé et valide fin juin le diplôme C.A.P Bijouterie.

Sa scolarité comprend des périodes d'application en entreprise que nous allons relater.

D. me sollicite avant de démarrer des démarches, peu confiant en ses possibilités de négocier un stage dans ce secteur. Nous recherchons ensemble des adresses et il débute quelques démarches auprès de quelques ateliers de bijouterie, mais sans succès. Une collègue et amie qui aide aussi D. à titre personnel, prend contact par relation avec un atelier comprenant plusieurs artistes créateurs dont une créatrice en bijouterie. D. rencontre la créatrice de bijoux et négocie un stage. Il effectue cette première période d'application pratique chez cette créatrice qui se montre accueillante et permet à D. de s'entraîner sur différents travaux, lui faisant confiance. D. est très satisfait de ce stage, cela le conforte dans son choix de ce métier. La créatrice apprécie la persévérance et la volonté de D. Cependant, n'ayant aucune possibilité d'embauche à l'obtention de son diplôme, elle conseille à D. de réaliser sa prochaine période d'application au sein d'un autre atelier, afin de se faire connaître en vue d'une embauche.

Concernant le 2nd stage en entreprise, D. rencontre des obstacles, le milieu de la bijouterie est très fermé et assez suspicieux (il est évoqué ou sous-entendu par les responsables des entreprises le fait d'utiliser des matériaux précieux). D., quant à lui manque de confiance et d'assurance dans ses démarches, il pense que le racisme constitue un frein. Son professeur principal m'indique les références d'un atelier bijouterie ; je contacte par téléphone la responsable sans préciser la situation de D. Après argumentation notamment sur la motivation de D., la responsable accepte de l'accueillir 3 semaines sur les 5 prévues dans le cadre de la formation. La situation de D n'est pas précisée de même que son nom de famille. Son nom apparaît sur la convention de stage envoyée 8 jours avant le démarrage.

Durant ce stage D. me fait part au terme de la 2nd semaine de propos blessants voire racistes énoncés par le responsable de l'atelier « voilà le grand noir », « tes réalisations ne sont pas bonnes, un passant dans la rue pourrait faire la même chose ». De plus le chef d'atelier invoque ne pas avoir de temps pour expliquer le travail à D. malgré ses demandes d'explication. Une ouvrière lui dit qu'une chaîne en or a disparu ; D. la retrouve dans un appareil de nettoyage et il le montre à cette salariée qui ne s'excuse pas. D. analyse cette situation de la façon suivante : l'entreprise affecte aux stagiaires des tâches d'exécution non formatrices et évoque le fait d'être le seul noir dans l'entreprise. Il a pris la décision de ne pas réagir à ces propos insultants et se contient afin de ne pas mettre en péril sa formation. A la

fin de la période de stage, le chef d'atelier refuse de compléter la grille d'appréciation en précisant que D. a été absent (sur trois semaines il s'est absenté une demi-journée justifiée par un R.V. urgent chez le dentiste et il en a informé l'entreprise, et une autre absence anticipée et justifiée par moi-même en tant que professeure du lycée, pour rechercher un autre stage). Le chef d'atelier, son tuteur de stage indique un manque d'investissement et un travail médiocre. D. est ahuri et l'analyse comme un acte raciste.

Concernant les deux semaines restantes, Il décide de contacter à nouveau la responsable du petit atelier dans lequel il a effectué son 1^{er} stage, très affecté de ce qui s'est passé précédemment.

D. effectue sa 3^{ème} période d'application pratique au sein de cet atelier, il peut s'entraîner sur des créations de bijoux ; perfectionner sa pratique et aborder l'ensemble des tâches nécessaires à sa formation. Sa tutrice l'encourage dans son projet et relève une forte motivation.

Lors de son retour au lycée, D. fait le point avec son professeur d'atelier sur ses stages, l'enseignant se montre mécontent des observations du tuteur de son 2^{ème} stage. Suite aux explications données par D., il contacte la responsable de son 3^{ème} stage qui exprime une grande satisfaction sur l'investissement de D. et émet des sous entendus d'attitude « raciste » du tuteur de la 2^{ème} entreprise (tous se connaissent dans cette profession). Le professeur d'atelier me fait part du fait que D. n'a pas osé évoqué les propos racistes dont il a fait l'objet.

Pour la dernière période d'application en entreprise, D. aidée d'une collègue du lycée, négocie un stage, qui pourrait déboucher sur un contrat d'apprentissage. D. est content de cette perspective, il envisage pour la prochaine rentrée un apprentissage en vue de préparer le B.M .A. en bijouterie.

Malheureusement la Covid 19 apparaît et le stage est annulé. Sur mes conseils, il recontacte cet atelier et un report de stage pourrait être envisagé. Il reste à obtenir une dérogation du lycée qui est donnée par la Directrice et D. débute son stage début juin. Cette période de trois semaines d'application pratique se déroule de façon positive, D. progresse et il lui est confié des tâches variées et formatrices. Une collègue professeure, bienveillante auprès de D. effectue le suivi du stage et tente de négocier un futur contrat d'apprentissage. Le responsable de l'atelier bijouterie n'y est pas opposé mais souhaite une prolongation du stage, invoquant un manque de bases et de connaissances de D. Le lycée accepte une prolongation d'une semaine

seulement car le parcours de formation au lycée se termine début juillet. Des démarches auprès de la mission locale pour obtenir une convention de stage n'aboutissent pas, ceci est dû au fait que D. n'a pas obtenu de nouveau récépissé depuis mi juin, la Préfecture invoquant que la demande d'asile sera traitée fin juillet par l'O.F.P.R.A. Encore une fois, ces pratiques de la Préfecture constituent des abus et des obstacles au parcours de D.

- 3^{ème} situation : K.(mineur)

Ma rencontre avec K. : En mai 2018, il m'a abordée alors que je lisais sur les quais, me demandant si je pouvais l'aider dans le perfectionnement du français. J'ai accepté et une relation s'est nouée.

K. vient de la Guinée, il en est parti à 14ans et demi et est arrivé en France à l'âge de 15ans et demi, après avoir séjourné en Suisse allemande durant 6 mois. Il vient d'une famille nombreuse sa fratrie comportant trois frères dont 2 plus jeunes que lui et 2 sœurs plus grandes ; sa maman est décédée quand il avait 12 ans.

Recueilli à Lyon par des étudiants, il a été ensuite pris en charge par la M.E.O.M.I.E. à Lyon. Son hébergement durant 18 mois s'effectue au sein d'un hôtel à Décine, ce dont il a souffert à cause de l'inactivité et l'éloignement de Lyon. Aussi, je l'ai accueilli chez moi durant les week-end, ceci a été validé par une décision du juge pour enfants. Depuis septembre 2019, il bénéficie d'un hébergement en appartement partagé à quatre, et sous la responsabilité des éducateur.trice.s de la M.E.O.M.I.E.

Sa scolarité en Guinée : il a suivi un enseignement jusqu'à la classe de 5^{ème}. Peu de temps après son arrivée à Lyon, il a bénéficié de cours de perfectionnement du français, puis suite à des tests il a été orienté par la Mission locale en CAP électricité dans un L.E.P.. Ce métier qu'il a plus ou moins choisi lui plaît néanmoins. Son inscription au L.E.P. n'a posé aucun problème, étant mineur isolé et donc relevant de la réglementation d'Aide à l'Enfance.

L'année scolaire septembre 2018 juin 2019 se déroule très bien.

K. s'intègre facilement au L.E.P., aussi bien avec les professeur.e.s qui apprécient sa forte motivation, sa curiosité et son respect des enseignant.e.s. Il progresse et s'investit, liant aussi des relations avec un jeune en situation de handicap qu'il soutient contre les moqueries.

Une période d'application pratique en entreprise est prévue dans le cursus. K. me sollicite immédiatement afin que je l'aide. Je lui demande d'effectuer des recherches d'entreprises et d'en faire la liste. Il effectue ce travail rapidement.

Je contacte par téléphone des entreprises en électricité. Un artisan propose de le rencontrer. Suite à l'entretien, cet artisan accepte d'accueillir K. pour sa première période de stage d'une durée d'un mois en janvier 2019.

K. s'adapte très vite aussi bien à l'artisan et à ses méthodes de travail qu'aux clients. Il effectue parfois des dépassements d'horaires mais avec des récupérations. L'artisan le félicite pour sa motivation, son application et son investissement. Nous décidons avec K. de rencontrer ensemble cet artisan afin de lui proposer un contrat d'apprentissage à la rentrée de septembre 2019. L'artisan hésite car il a créé sa petite entreprise seulement depuis 3 ans, et sa trésorerie est fragile. Il nous propose de faire le point avec son comptable et nous recontacter. En mars, la réponse est négative, la trésorerie ne permet pas à cet artisan de supporter le coût même faible d'un apprenti. K. accuse « le coup ».

Nous réfléchissons ensemble, puisque K. me fait part de son souhait de travailler le plus rapidement possible, aux secteurs porteurs d'emplois.

Le secteur de la boulangerie recrute beaucoup, K. aimant bien cuisiner, nous l'envisageons. Nous effectuons en juin et juillet quelques démarches auprès de boulangeries. K. ne se montre pas toujours souriant, ne comprenant pas cette exigence ; puis il intègre ce code. Malgré les démarches, aucune possibilité. K. poursuit ses cours de CAP en électricité.

K. effectue sa 2^{ème} période d'application en entreprise chez le même artisan qui l'encourage à poursuivre dans le secteur de l'électricité, mais K. conscient des difficultés de recrutement dans ce secteur décide de changer d'orientation en septembre 2019.

Il me fait part fin août 2019 d'une éventuelle possibilité d'apprentissage en cuisine chez un traiteur, plusieurs de ses amis guinéens y effectuent un apprentissage. Nous prenons R.V. avec ce traiteur qui recherche une personne pour les préparations et les livraisons (secteur logistique). K. durant l'entretien émet son envie d'être cuisinier. Le traiteur qui apprécie les amis de K. et leur investissement, décide de donner sa chance à K. , même si le besoin en cuisine est comblé. K. est ravi et il s'agit maintenant de sélectionner le CFA et d'effectuer les démarches, notamment de demande de dérogation qui ne devrait pas poser problème selon le chef d'entreprise. K. effectue les démarches administratives qui aboutissent et nous choisissons le CFA de Dardilly, qui est éloigné de Lyon, mais réputé.

K. a bien conscience que les trajets pour se rendre au CFA, et ceux pour travailler chez le traiteur situé à 1H30 en transport en commun de son domicile, mais il les accepte, il doit travailler me dit- il pour aider sa famille en Guinée.

Le contrat d'apprentissage se déroule sans problème, si ce n'est quelques difficultés dans certaines matières au CFA.

K. va être majeur en mai 2020 ; aussi sa référente de la M.E.O.M.I.E, commence à préparer le dossier pour demander la protection jeune majeur à la Préfecture. K. réunit de nombreuses attestations prouvant son intégration et son adaptation en France. K. début juin, reçoit un titre de séjour provisoire de trois mois, qui sera renouvelé(normalement), car il poursuit en contrat d'apprentissage.

Ainsi le parcours de K. concernant sa scolarité n'a pas été entravé par l'administration et l'accès aux stages puis au contrat d'apprentissage a pu se réaliser avec peu d'obstacles. L'admission de K. au statut de jeune majeur, du fait de son arrivée en France très jeune (15ans), lui permet une protection au titre de l'Aide à l'Enfance, ce qui représente un appui non négligeable, et l'espoir de pouvoir être admis durablement en France .Il est hébergé dans un hôtel depuis sa majorité, K. nécessiterait encore un suivi éducatif, mais étant majeur, cela ne semble plus possible. K. sollicite pour l'aider des personnes d'un réseau relationnel qu'il a su créer.

b) Analyse

Obstacles d'ordre administratif dus à la politique publique du droit au séjour

J'ai pu constater en direct lors de l'accompagnement de M. ou D. (tous deux sous procédure Dublin), au service de la Préfecture, des pratiques d'essai de découragement et de tentative de rejet d'enregistrement de demandes d'asile. Ceci est arrivé à M. que j'accompagne suite au recours formulé par son avocate, deux personnes du guichet ont refusé que je l'accompagne au motif que l'entretien est confidentiel ; malgré le mail de l'avocate confirmant que je peux l'assister le refus de la fonctionnaire est catégorique. Ma seule présence a pu décourager la fonctionnaire du refus d'admettre M. à la réadmission à la procédure Dublin, alors que M. dispose d'un courrier du Préfet pour sa réadmission. D. me raconte comment il utilise parfois une attitude agressive à la limite de la violence pour obtenir son droit à l'admission à la procédure normale suite à son attente de 18mois en tant que demandeur en fuite. Ceci est sans compter les attentes interminables (parfois une journée) en file d'attente à l'extérieur qui se termine parfois par un renvoi au lendemain(les horaires d'accueil étant très limités). Les droits ne sont pas respectés même si le dossier est soutenu par une avocate. En effet l'avocate

de M. attend toujours suite à deux relances au préfet avec précision d'un recours juridique, l'admission de M. à la procédure normale puisqu'il y est éligible. Seul le recours juridique contraindra la Préfecture à délivrer le récépissé de demande d'asile en procédure normale. Je n'évoque pas tous les cas de non- respect des droits des demandeurs d'asile auxquels j'ai pu assister à la Préfecture, ou qui m'ont été rapportés par M. et D., concernant leurs amis demandeurs d'asile.

Concernant la suspension de l'a.d.a., D. en est victime, alors qu'il est en procédure normale et devrait se voir réattribuer cette aide, l'O.F.I. lui a refusé, ce demandeur tout comme M., se retrouve sans ressource aucune, n'ayant pas par ailleurs le droit de travailler. M. se voit réattribuer l'a.d.a. suite à la décision de justice contraignant la Préfecture et l'O.F.I. qui l'envoie sur Orléans en réponse (répression ?) semble t il à cette contrainte (analyse d'une bénévole d'Orléans chargée de son hébergement).

D. et M. traversent des phases de découragement importantes et régulières, du fait de ces pratiques de la Préfecture. Toujours en attente d'acceptation d'inscription au sein de l'institution scolaire, D. et M. se montrent stressés. Heureusement le soutien d'acteurs.trice.s des institutions scolaires les aide.

De même concernant les ressources, D. et M. ayant vu l'a.d.a. suspendue et refusée, doivent dépendre de bénévoles. Pour M. une entreprise lui verse temporairement une allocation de stage.

L'institution scolaire, quant à elle, ne demande pas les frais de scolarité. Un collectif d'étudiant.e.s de l'Université, de même que des familles d'accueil et des particuliers dont une collègue de travail et moi même, participent aux besoins primaires de D. et M. (hébergement, nourriture, vêtements..).

L'interdiction de travailler pour les demandeurs d'asile apparaît en 1992, et cela constitue une entrave importante à l'intégration. D. et M. le vivent comme une injustice par D. et M., et cela les rend dépendants de bénévoles et les infantilisent me disent-ils.

Ces difficultés, l'institution scolaire dans laquelle j'enseigne, de même que l'Université tentent d'y remédier, tout au moins pour inscrire D et M. en scolarité.

Ces deux institutions trouvent des solutions que nous développerons dans la 3ème partie «stratégies des acteurs».

Concernant la structure d'enseignement dans laquelle M. puis D. ; sont accueillis, la politique adoptée par la direction est en faveur de l'accueil des personnes migrantes. Aussi D. et M.

peuvent intégrer un parcours de formation, même si des entraves liées à une certaine forme de discrimination apparaissent de la part de certain.e.s acteur .trice .s de la structure, et aussi des obstacles dus à leur situation administrative.

Concernant K, la politique publique pour les mineurs isolés lui permet d'accéder à la scolarité.

Obstacles liés aux différences de traitement à l'accès en stage

Les difficultés d'accès aux stages en entreprise, je les ai constatées, notamment pour D., lors de sa recherche d'ateliers de bijouterie. En effet, après de multiples démarches de D. sans succès suivies d'un grand découragement, il est accueilli pour le 1er stage au sein d'un petit atelier connu par une de mes collègues professeur.e.s. Concernant la 2nd période d'application en entreprise, les mêmes difficultés apparaissent. Suite à de nombreux contacts téléphoniques de ma part en tant que professeure de droit, D. effectue ce 2nd stage au sein d'un atelier de fabrication de bijoux durant trois semaines. Durant cette période il fera l'objet de propos discriminants voire racistes (faits relatés dans les récits dialogués des situations I ère partie B.) . D. semble parfois avoir intégré une identité négative lorsqu'il ne se rebelle pas face aux propos racistes proférés par un de ses tuteurs de stage, il s'agit d'une stratégie afin de ne pas rencontrer d'obstacles dans la poursuite de sa scolarité. Pourtant à la Préfecture il est plutôt dans une identité réactionnelle polémique de revendication me semble t il, ce qui lui permet d'obtenir la demande d'asile « normale ». Ces modèles de stratégies identitaires de Camillieu, présentées lors du module « Préjugés et esprit critique » par Nada Negraoui, apparaissent comme des types de réaction en tant que stratégies de modération des conflits, face à la politique assimilationniste de la France. Les migrants sont sans doute des équilibristes identitaires, ce bricolage identitaire est nécessaire et les aider à construire cet équilibre et à en faire sens est indispensable. J'encourage ou approuve D. dans ses différentes positions identitaires selon les situations.

Concernant M. , il ne rencontre pas de difficultés dans la recherche d'un terrain de stage ; en effet une de ses professeur.e.s appréciant son investissement et sa créativité , l'oriente vers une entreprise qui l'accueille. M. sera très vite remarqué pour sa motivation et sa persévérance , et le responsable décide de lui verser une rémunération et propose à M. un contrat d'apprentissage . Ceci nécessite une dérogation que l'entreprise n'obtiendra pas à cause du statut de M. (dubliné) . Aussi M. poursuivra avec un statut de stagiaire, ce qui

demandera du temps, la structure d'enseignement alertée par une responsable administrative de cette structure s'interrogeant sur le droit à effectuer une période d'application en entreprise, au regard du statut de M. Malgré mes réponses argumentées (avis d'une avocate et d'un conseiller de la Cimade), il est attendu une réponse de l'inspection académique et du Rectorat qui sera positive mais un délai de deux mois est nécessaire pour obtenir cette autorisation. Ainsi se pose la question des préjugés et des craintes de certain.e.s acteur.trice.s de l'institution scolaire. Ceci se confirme par le fait que cette responsable alerte l'entreprise sur le point de la rémunération, l'informant que cela n'est pas juridiquement possible. Or, une indemnité de stage serait envisageable. Ceci cause un énorme préjudice à M. qui se retrouve de nouveau sans ressource aucune.

M. pourra bénéficier à compter de mi juillet de l'a.d.a. suite à une décision de justice. Cependant la proposition faite par l' O.F.I. à M. de son transfert sur Orléans, peut apparaître comme une stratégie visant à le décourager, au regard de l'obligation de le prendre en charge suite à la décision de justice à l'encontre de la Préfecture.

2. LES OBSTACLES : le contexte social et politique

A. Les politiques publiques du droit au séjour

Je n'aborderai pas la situation des mineurs isolés, la réglementation leur permettant d'obtenir une prise en charge et des droits durant leur minorité ; et K. qui est mineur en bénéficie et n'a pas rencontré de difficultés pour cette prise en charge.

Le droit d'asile est régi par la convention de Genève de 1951, ratifiée par la France en 1952. Il s'agit donc d'un droit fondamental qui est différent et supérieur au droit des étrangers, qui est lui régi par le C.E.S.E.D.A. (Code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile). Cette convention s'applique au titre d'une règle supra nationale qui engage la France.

C'est aussi un droit européen qui se décline en directives d'accueil concernant des normes minimales à mettre en place par les États et en directives de qualification définissant des critères d'éligibilité à la protection. Le règlement Dublin (spécificité) s'applique dans certaines situations. Enfin le droit d'asile est inscrit dans la constitution française depuis 1793 pour les personnes persécutées.

Les formes de protection internationale consistent soit en un statut de réfugié, soit en une protection subsidiaire. Le statut de réfugié est encadré par la convention de Genève et concerne les personnes persécutées ou risquant de l'être en raison de leurs opinions politiques, de leur religion, nationalité, appartenance à certains groupes sociaux. La protection subsidiaire concerne les personnes ne remplissant pas les conditions du statut de réfugiés et qui risquent soit la peine de mort ou l'exécution, des tortures ou des traitements inhumains ou dégradants ou des civils dans un pays en guerre.

L'accès à la protection nécessite des démarches longues et complexes avec une demande à la P.A.D.A. (plateforme d'accueil demande d'asile) qui aboutira à une prise de R.V. à la

Préfecture avec la remise d'une convocation au guichet unique (Préfecture et OFI Office français de l'immigration). A ce guichet est enregistrée la demande d'asile puis la détermination de la procédure : normale, accélérée, Dublin. Le formulaire de demande d'asile pour les 2 1eres procédure est à envoyer à l'O.F.P.R.A. sous 21 jours. En cas de procédure Dublin la France peut dans un délai de 2 mois saisir un autre État qui doit répondre sous un mois et le demandeur d'asile peut être renvoyé dans ce pays ; en cas de déclaration de demandeur en fuite car le demandeur n'a pas suivi l'o.q.t.f. (obligation de quitter le territoire français) la procédure Dublin est éteinte sous 18 mois ; la décision de transfert peut aussi être contestée. La préfecture remet une attestation de demande d'asile valable un mois et renouvelable. Suite à la convocation à la Préfecture, le demandeur d'asile se rend à l'O.F.I. qui s'occupe des conditions matérielles d'accueil consistant en une a.d.a. (allocation demandeur d'asile de 420 euros par mois et un hébergement ou 7,40 euros par jour) ; ces conditions peuvent être suspendues ou non attribuées et en 2018 30 0000 refus et ou suspensions ont été prononcés.

Lors de la convocation à l'O.F.P.R.A. suite à l'envoi du récit de demande d'asile, le demandeur est entendu en présence d'un tiers (association, avocat). L'O.F.P.R.A. dispose d'un délai de 3 mois pour répondre, en cas de rejet le débouté peut présenter un recours devant la C.N.D.A. (Cour nationale demande d'asile) qui statue sous 5 mois ; en cas de rejet il peut y avoir un réexamen, en cas de rejet définitif le demandeur est renvoyé dans son pays d'origine et se trouve alors en situation irrégulière en cas de maintien sur le territoire français. A ces procédures complexes se greffent certaines dérives. Les migrant.e.s. se trouvent confronté.e.s à des difficultés administratives en terme de délai, l'O.F.P.R.A. instruit les demandes sous 112 jours en plus du délai d'attente, et il faut compter un an minimum entre la demande d'asile et une réponse définitive et des refus d'enregistrement des personnes dublinées.

J'ai pu constater en direct lors de l'accompagnement de M. ou D. (tous deux sous procédure Dublin), au service de la Préfecture, des pratiques d'essai de découragement et de tentative de rejet d'enregistrement de demandes d'asile. Ceci est arrivé à M. que j'accompagne suite au recours formulé par son avocate, deux personnes du guichet ont refusé que je l'accompagne au motif que l'entretien est confidentiel ; malgré le mail de l'avocate confirmant que je peux l'assister le refus de la fonctionnaire est catégorique. Ma seule présence a pu décourager la fonctionnaire du refus d'admettre M. à la réadmission à la procédure Dublin, alors que M.

dispose d'un courrier du Préfet pour sa réadmission. D. me raconte comment il utilise parfois une attitude agressive à la limite de la violence pour obtenir son droit à l'admission à la procédure normale suite à son attente de 18 mois en tant que demandeur en fuite. Ceci est sans compter les attentes interminables (parfois une journée) en file d'attente à l'extérieur qui se termine parfois par un renvoi au lendemain (les horaires d'accueil étant très limités). Les droits ne sont pas respectés même si le dossier est soutenu par une avocate. En effet l'avocate de M. attend toujours suite à deux relances au préfet avec précision d'un recours juridique, l'admission de M. à la procédure normale puisqu'il y est éligible. Je n'évoque pas tous les cas de non-respect des droits des demandeurs d'asile auxquels j'ai pu assister à la Préfecture, ou qui m'ont été rapportés par M. et D., concernant leurs amis demandeurs d'asile.

Concernant la suspension de l'a.d.a., D. en est victime, alors qu'il est en procédure normale et devrait se voir réattribuer cette aide, l'O.F.I. lui a refusé, ce demandeur tout comme M., se retrouve sans ressource aucune, n'ayant pas par ailleurs le droit de travailler.

Ce constat d'une politique publique défavorable à l'accueil des migrant.e.s rejoint la position de l'U. E.

En effet, les réponses de l'Union Européenne aux demandeur.euse.s d'asile consistent en la surveillance des frontières (FRONTEX) et en l'expulsion des demandeurs d'asile (Directives de retour). La politique est une politique d'empêchement à l'accès des exilé.e.s sur les territoires de l'UE, ceci est démontré par l'opération *Mare nostrum* de secours qui a été remplacé par Frontex dont le rôle est de surveiller plutôt que de sauver des vies. En France on relève une limitation importante depuis 2015 des droits des demandeur.euse.s d'asile et ceci s'est encore aggravé avec la loi de septembre 2018 « Asile et Migration ».

Pourtant le solde migratoire diminue en France entre 2006 on passe de 112000 à 67000 en 2015 (sources de l'Insee et de l'Ined). D'autre part, dans l'Union européenne il y a eu 670 000 demandes d'asile pour les 15 pays de l'UE et 620 000 en 2014 réparties sur les 28 états membres. Concernant la France on est passé de 60 000 demandes d'asile en 2015 à 80 000 en 2019. N'oublions pas que 80% des personnes en migration dans le monde se situent dans les pays en voie de développement. On est donc très loin d'une invasion des personnes en migration en France, comme cela est présenté par les médias et les politiques.

La rigueur et l'inhumanité des lois sur l'immigration et l'asile reflètent les différences accordées aux vies selon D. Fassin (*La vie, mode d'emploi*). Cet auteur critique la non reconnaissance du processus de traitement différencié des vies mis en place par les politiques

pour les immigrés.e.s. Il énonce que : « sont souvent mises en avant l'inégalité par l'exclusion (la vie d'un l'immigré résidant en France n'a aucune valeur pour la société et peut même représenter un coût) et l'inégalité par l'exploitation (atteint du virus du SIDA, l'ouvrier sud-africain perd sa force de travail, sa vie étant réduite à cette seule valeur) ». Il émet l'idée que la dévalorisation de ces vies permet la justification des traitements inégaux qui leur sont imposés. Il soulève aussi la tendance des politiques de gestion des migrations en France à octroyer plus facilement une régularisation du titre de séjour aux étrangers se réclamant de la raison humanitaire, à l'inverse du statut de réfugié politique. La valeur sociale et politique de la vie s'efface derrière la valeur biologique et naturelle, ce qui crée une véritable « bio légitimité » indiscutable quand il s'agit de gestion des populations migrantes, ajoute D. Fassin. Cependant, on constate que même la valeur biologique est peu prise en compte par les politiques, en effet on est passé de 77°/° en 2014 à 53°/° en 2017 d'avis favorables d'accès au séjour pour raisons médicales, ceci depuis le transfert de l'A.R.S. (Agence Régionale de Santé) à l'O.F.I.

Ainsi nous pourrions parler d'un refus d'accueillir des personnes migrantes de la part de l'État, ceci se manifeste à travers, en autres, l'augmentation de la complexité des démarches administratives à l'encontre des personnes en demande d'asile.

D'autre part, D. Fassin constate qu'Emmanuel Macron s'était aligné sur la position humaniste d'Angela Merkel pendant sa campagne concernant les réfugié.e.s mais laisse faire l'inverse à son ministre de l'Intérieur(les forces de l'ordre maltraitent les migrants à Calais). Il y a, expose D. Fassin (dans un entretien du 27/01/2018 à propos de son livre), « chez le chef de l'État un désintérêt pour la question sociale dans ses diverses dimensions mais aussi la conscience qu'il faut la prendre en compte pour des raisons électoralistes mais aussi pour donner une image à son humanisme de son projet politique qui est en fait d'une toute autre nature, puisqu'il a à voir avec l'économie et la finance, la consolidation des privilèges de certaines catégories ... Et il ne s'agit pas d'une question financière... C'est une façon de voir le monde : accorder une importance à la vie comme abstraction, par opposition aux vies concrètes des pauvres, des chômeurs, des minorités ou des migrants... C'est aussi une façon de voir le monde à distance ... les trois à cinq mille personnes qui meurent chaque année en Méditerranée suscitent moins d'émotion en France que les six enfants qui ont perdu la vie dans un accident de bus ».

Ainsi le climat social et politique n'est pas en faveur de l'accueil et du droit au séjour des exilé.e.s et les lois en sont le reflet. Les politiques publiques du droit au séjour s'appuient sur des discriminations légales.

Il existe deux formes légales de discriminations : directe et indirecte (l'existence de règles neutres qui défavorisent comme le fait que les migrants appartiennent aux classes les plus défavorisées par exemple). Cependant parler de discrimination systémique (existence d'inégalités sociales constituées, places sociales inégalitaires) est plus efficace plutôt que d'aborder la discrimination uniquement sous l'angle légal. Depuis 2008 une 3^{ème} forme de discrimination apparaît : le harcèlement (tout agissement qui porte atteinte à la dignité ou qui crée un climat hostile ou humiliant est une discrimination). Le racisme et donc les discriminations s'insinuent dans le social, dans l'accès primaire donc d'accès aux droits, dans l'accès réel à un service, dans l'accès secondaire (qualité optimale du service), nous pourrions l'examiner dans l'accès à la scolarité.

B. Inégalités de traitement

a) Universalisme républicain et multiculturalisme

Selon Sophie Guérard de Latour, l'originalité du multiculturalisme républicain français, consiste à lutter contre l'assignation identitaire que subissent les membres des minorités, et non pas de valoriser publiquement leurs différences. Une grande importance est accordée à l'intégration nationale et « au rôle qu'elle joue pour nourrir le sentiment de solidarité sans lequel les principes de la citoyenneté moderne resteraient lettre morte ...

Ainsi, républicanisme et multiculturalisme s'excluent, ce qui amène à se poser la question suivante : un multiculturalisme républicain est-il possible ? » Elle explique que l'identité est le résultat d'un processus d'ethnisation par lequel la majorité tend à ériger certaines différences en signes d'altérité objective, les transformant en source de domination pour les minoritaires. Elle ajoute que le multiculturalisme républicain considère « la politique comme le moyen de résister à l'identification particulariste, et non pas de la reconnaître ». Les théories qui mettent l'accent sur la reconnaissance des minorités tendent en effet à être contre-productives : en accordant une valeur positive aux identités stigmatisées, elles

contribuent malgré elles à les réifier et confortent de la sorte le processus d'ethnicisation des différences. La dés-ethnicisation exige au contraire que la majorité envisage son identité collective sous un nouveau jour.

le meilleur moyen de banaliser les identités discriminées consiste paradoxalement à les mettre en avant : c'est en renforçant la visibilité des minorités dans les lieux ou aux postes-clés dont elles étaient traditionnellement exclues qu'on favorise leur invisibilité en tant que groupe social discriminé. Elle en conclut que nous sommes donc en mesure de défendre la possibilité d'un multiculturalisme républicain. Étant donné que les préjugés culturels et la discrimination ethnique sont sources de domination, il est légitime, pour les combattre, de renoncer à l'idéal d'une citoyenneté aveugle aux différences et de transformer les institutions en ce sens.

Sophie Guérard de Latour, dans un autre article, examine la nature du conservatisme républicain en matière de reconnaissance du pluralisme culturel et des dérives xénophobes que le républicanisme français peut encourager.

La première section analyse la critique radicale qui consiste à accuser le modèle républicain d'être originellement raciste : en exigeant des membres des groupes minoritaires, les Juifs hier et les Musulmans aujourd'hui, qu'ils s'intègrent en tant qu'individu et non en tant que groupe culturel, condition non explicitement imposée aux nationaux, la République tendrait elle-même à diaboliser les différences entre citoyens, confortant paradoxalement les catégories racistes qu'elle prétend dépasser.

La dernière section s'appuie sur une approche alternative pour envisager de rendre le républicanisme français plus tolérant en matière de pluralisme culturel.

Charles Taylor, part du constat qu'une Société démocratique doit traiter tous ses membres comme des égaux. Il interroge sur la reconnaissance de la spécificité culturelle et jusqu'où la Société peut admettre cette spécificité pour permettre que les identités s'exercent librement. La Société doit-elle garantir cette spécificité et cette reconnaissance est-elle nécessaire à la dignité des individus ? La démocratie doit-elle privilégier la culture qui la fonde ou s'accommoder de toutes ? énonce-t-il en substance. Il décrit deux sortes de libéralisme, la première qui s'appuie sur les droits de l'individu et un état neutre sans objectifs collectifs au-delà de la liberté individuelle et de la sécurité physique. La seconde fait la part d'un état engagé pour la prospérité d'un ensemble de nations, de cultures et de religions pourvu que les droits fondamentaux des citoyens soient respectés.

Contrairement au Canada qui a adopté le multiculturalisme, la France applique une politique assimilationniste . Cette idéologie assimilationniste impacte les relations avec les migrant.e.s, précise Nada Negraoui, en les incitant fortement à abandonner leur culture, à se conformer aux valeurs de la république ; alors que l'idéologie pluraliste (modèle canadien) respecte et valorise la diversité, apporte un soutien financier et institutionnel et considère les demandeur.euse.s d'asile comme des citoyen.ne.s à part entière.

Même si on n'observe pas de position raciste de façon directe, on constate un rapport social de domination du fait que certaines personnes sont assignées comme minorités raciales, c'est ce qu'expose Colette Guillaumin dans « L'idéologie raciste ». Le racisme est un fait social, il est pluridimensionnel, plus ou moins intégré et explicite. En relation avec ces éléments cognitifs plus ou moins conscients se constituent des idées, des attitudes dans les interactions au quotidien et au niveau macro aussi (dans les lois et les institutions). Marguerite Cognet, sociologue , lors du module « Soigner dans un contexte de diversité, repérer les risques de discrimination et de racisme dans une pratique éthique », explique que des éléments cognitifs plus ou moins conscients constituent des idées, des préjugés, des opinions et donc des attitudes et comportements dans les interactions au quotidien et au niveau macro(lois, institutions). Ainsi énonce t elle, le racisme induit toute notre perception du Monde extérieur car nous sommes éduqué.e.s avec l'idée que nous appartenons à une race et non à une autre et on ne voit chez l'autre qu'une caractéristique(blanc ou noir par exemple), et cela impacte nos analyses des situations . L'image du migrant est aujourd'hui négative. Nous sommes pris dans des catégories, des classements. Je rejoins ce point de vue.

Ce racisme hérité de l'universalisme républicain se retrouve au sein de l'institution de l'école.

Les inégalités de traitement sont présentes dans les politiques de vie selon D.Fassin. En effet, il est accordé des valeurs différentes aux vies et des traitements inégaux pour les migrant.e.s . D.Fassin en développant ce concept de politiques de vie démontre dans son ouvrage « **La vie. Mode d'emploi critique** », l'inégalité des vies.

Ces différences de traitement impactent aussi le domaine de l'enseignement.

Aujourd'hui l'image du migrant est négative mais pas celle d'étudiant américain par exemple On est pris dans des catégories (majoritaires, minoritaires, eux et nous...) et cela aboutit à légitimer des pratiques de marginalisation, ségrégation, discrimination.

b) Différences de traitement à l'école et en stage

Selon Agnès Van Zanten (Une discrimination banalisée. L'évitement de la mixité sociale et raciale dans les établissements scolaires in « De la question sociale à la question raciale sous la Dir de Didier Fassin et Eric Fassin) la discrimination est souvent banalisée, les inégalités ethniques et raciales sont invisibilisées au sein de l'institution scolaire. Cela demeure un sujet tabou dans le système scolaire. Elle explique que les acteur.trice.s sociaux .iales donnent des justifications ; contribuant à légitimer ces discriminations. Plus encore au sein de l'enseignement privé ces discriminations apparaissent, en effet on constate une quasi absence d'élèves d'origine immigrée dans les établissements privés catholiques qui par ailleurs mettent en avant leur approche œcuménique des religions et des valeurs constate-t-elle. L'évitement social et ethnique qui fait partie des stratégies des parents dans les zones urbaines ethniquement hétérogènes, est critiqué par les acteur.trice.s du monde scolaire. Cependant, les stratégies résidentielles bénéficient d'une invisibilité sociale et elles contribuent à des formes puissantes et efficaces de discrimination indique A. Van Zanten(p209). D'autre part, des chefs d'établissement en proposant des options spécifiques comme le théâtre, la musique, favorisent une ségrégation académique et ethnique ajoute-t-elle. Certains parents dits « citoyens » « loyaux à l'école publique, à ses valeurs et à son public aussi bigarré fût-il, ont l'impression de sacrifier leurs intérêts particuliers au nom du bien commun, explique-t-elle.

Ainsi nous constatons l'évitement de la mixité raciale, et la non reconnaissance des discriminations.

Ces pratiques d'évitement sont le plus souvent justifiées en minimisant les inégalités liées à l'origine immigrée et à la couleur de peau en les expliquant par des inégalités sociales, ces justifications se retrouvent dans les discours politiques, précise A. Van Zanten(p212).

D'autres auteurs comme F. Dhume (article l'école face à la discrimination ethno raciale : les logiques d'une inaction publique dans Migrations Société 2010/5 N° 131) écrivent sur le racisme à l'école. Il développe le point de vue suivant : « ... Or l'école n'est pas neutre... ; la catégorisation ethnique, le racisme et parfois la discrimination ont été maintes fois attestés tant dans les interactions que dans les normes scolaires ou encore dans l'organisation... ». Il ajoute que la reconnaissance en 1998 par l'État de la discrimination l'a été par l'Éducation nationale seulement en 2008. Une circulaire de rentrée de 2008 définit un objectif prioritaire « lutter contre toutes les violences et toutes les discriminations, notamment l'homophobie ».

Mais, précise F. Dhume cet objectif ne se situe qu'à la 9^{ème} place des dix grandes orientations prioritaires, et « c'est un grand fourre-tout : on mélange les paradigmes divergents ou opposés de l'intégration, l'égalité des chances et la lutte contre les discriminations » ajoute-t-il. L'institution scolaire va consacrer en 2009 un séminaire national « Lutter contre les discriminations : la diversité à l'école ». Cependant F. Dhume constate que si la lutte contre les discriminations est affichée, « elle est déviée vers une logique moralisante et ethno cisante qui cible les élèves. Elle autorise une remise en selle du discours républicain... l'appel toujours plus pressant à la communion nationale se double d'une logique sécuritaire toujours renforcée... » ajoute F. Dhume. La question de la discrimination émerge tout d'abord au niveau de l'enseignement professionnel, mais cette institution « constitue dans l'imaginaire social un régime d'exception, l'émergence de la question de la discrimination à ce niveau témoigne d'une entrée par la marge » expose F. Dhume(L'école face à la discrimination ethno raciale »).

Concernant la structure d'enseignement dans laquelle M. puis D ; sont accueillis, la politique adoptée par la direction est en faveur de l'accueil des personnes migrantes. Aussi D. et M. peuvent intégrer un parcours de formation, même si des entraves liées à une certaine forme de discrimination apparaissent de la part de certain.e.s acteur .trice .s de la structure.

Pour les stages en entreprises, F. Dhume observe que dans les rapports ministériels relatifs aux difficultés d'accès aux stages, les études minorent la question des discriminations, et la réduisent à des comportements peu appropriés des entreprises et au handicap de certains élèves ou à leur inadaptation face à la réalité des entreprises. Pourtant dans un rapport non publié de 2000, l'inspection générale estime entre 30^{o/o} et 50^{o/o} la discrimination des élèves « d'origine étrangère » lors des recherches de stages.

F. Dhume s'appuie sur des travaux portant sur l'expérience des élèves et des étudiant.e.s pour préciser que les démarches sont plus nombreuses et plus longues, les demandes reçoivent plus de réponses négatives, des moindres indemnités de stage, pour les élèves « d'origine étrangère ». De plus, les enseignant.e.s et les étudiant.e.s adaptent leur pratique en conséquence. Selon F. Dhume, les enseignant.e.s en viennent à banaliser les questions comme la discrimination qui risquent de générer des conflits avec les employeurs, et ils préfèrent finalement tolérer le phénomène. Les enseignant.e.s, bien qu'ils et qu'elles soient généralement oppos.é.e.s à la discrimination, en produisent pour le « compte » de l'employeur ou justifient une sélection discriminatoire. En effet, précise F. Dhume, un

professeur confronté à une à une demande discriminatoire d'un employeur, fait en sorte de gérer et n'adresse pas à l'employeur les élèves non désirés, en pensant ainsi préserver son potentiel de places de stages sans entrer en conflit avec l'employeur. Disqualifier les élèves qui résistent aux normes de l'insertion et la discrimination peut apparaître comme une juste sanction de l'inadaptation des élèves.

Ainsi les enseignants se sentant dépendants des employeurs abandonnent une part de leur travail qui voudrait qu'ils garantissent le droit surtout celui prohibant la discrimination. Ceci est aussi la conséquence du discours néolibéral qui décrédibilise l'école et qui idéalise l'entreprise.

Ainsi, la discrimination n'est seulement le fait des employeurs mais elle est le produit d'une « action en chaîne répondant à des logiques différentes mais conduisant à se mettre d'accord au final sur le dos des publics pour ainsi dire ». Il s'agit donc d'un système de responsabilités croisées et il faut aller au-delà de l'adhésion formelle à des valeurs antiracistes, conclut F. Dhume.

Comment les apprenant.e.s gèrent ces situations de discrimination ? Selon F. Dhume, cela dépend de la conscientisation des rapports sociaux ; selon sa trajectoire on apprend plus ou moins tôt sa condition de discriminé ou discriminable. Les discours politiques sur l'intégration, l'échec scolaire, renvoient généralement la responsabilité de la situation aux élèves. La prise de conscience des discriminations est souvent brutale, cela modifie la conception que l'on a du monde dans lequel les principes affichés ne sont pas la réalité vécue ; cela oblige à réévaluer sa perception de soi, « de normal on devient subalterne dans l'ordre social, un être qui compte moins, exposé à des situations d'humiliation qui ne concernent pas les membres du groupe dominant, ajoute F. Dhume. Être discriminé c'est se rendre compte que cela se répète sous des formes et dans des situations différentes(à l'école, dans le monde du travail, dans la rue..), et personne ne met fin à une situation de discrimination, sauf exception, expose-t-il.

Et, précise-t-il, chacun gère comme il peut et est renvoyé à la solitude de cette expérience. Certains développent à partir de là un rapport utilitariste à l'école. Les réactions sont très diverses : soumission ou agressivité, surinvestissement ou décrochage..F. Dhume constate que « nul ne se pose en victime. La règle est plutôt qu'on ne parle pas de cette expérience, on l'intériorise en silence ».

Ces difficultés d'accès aux stages en entreprise et ces discriminations, je les ai constatées, notamment pour D., lors de sa recherche d'ateliers de bijouterie. En effet, après de multiples démarches de D. sans succès suivies d'un grand découragement, il est accueilli pour le 1er stage au sein d'un petit atelier connu par une de mes collègues professeur.e.s. Concernant la 2nd période d'application en entreprise, les mêmes difficultés apparaissent. Suite à de nombreux contacts téléphoniques de ma part en tant que professeure de droit, D. effectue ce 2nd stage au sein d'un atelier de fabrication de bijoux durant trois semaines. Durant cette période il fera l'objet de propos discriminants voire racistes (faits relatés dans les récits dialogués des situations 1^{ère} partie B.) D. n'a évoqué cette situation avec moi qu'au terme de 2 semaines, il a intériorisé et craint que le fait de le révéler pose problème dans son parcours scolaire. Il ne l'avait pas relaté à son professeur principal chargé du suivi de stage, qui lorsqu'il l'a appris m'a indiqué qu'il n'enverrait plus de stagiaires mais n'a pas recontacté l'entreprise pour éclaircir et contester de tels agissements.

La réglementation concernant l'accès à la scolarité des majeurs ne favorise pas le droit à l'accès éducatif des migrants jeunes majeurs, car il n'existe aucune obligation scolaire au-delà de 16 ans. Qu'en est-il pour les mineurs isolés ?

Le droit à l'éducation est clairement défini pour les mineurs, comme K.

Les articles 28 et 29 de la convention internationale des droits des enfants garantissent l'accès à l'éducation de tous les enfants. Les articles L111-1, L122-1 et L131-1 du code de l'éducation ainsi que la circulaire n°2012-141 : « l'école est un droit pour tous les enfants résidant sur le territoire national quel que soit leur nationalité, leur statut ou leur parcours antérieur ». La circulaire interministérielle du 25/01/2015 précise « En France, chaque enfant et adolescent a droit à l'éducation, quelle que soit sa situation administrative. Pour faciliter la scolarisation et l'accès aux dispositifs de formation de droit commun des mineurs Isolés Etrangers, le ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche rappelle le cadre juridique en matière de scolarisation selon les âges ». Enfin une recommandation de la C.N.D.H. du 26/6/2014 recommande aux pouvoirs publics de mettre fin aux difficultés pratiques entravant l'accès des Mineurs Isolés Étrangers à la scolarité, à une formation ou à un apprentissage.

Ainsi concernant K., je ne relève aucune entrave à son accès à la scolarité en CAP 1^{ère} année en L.E.P. ; puis en apprentissage.

D. FASSIN nous propose de penser les formes de vie dans leur diversité plutôt que dans leur divergence. Les stratégies d'adaptation et l'accommodement que font certains migrants face aux obstacles juridiques, vis-à-vis du statut légal, montrent le décalage entre la loi et la pratique, en tant que tension productive, nous verrons concrètement dans les stratégies mises en place par les acteurs comment cela se vérifie.

3. STRATÉGIES DES ACTEURS : INITIATIVES DE CONTOURNEMENT DES POLITIQUES

A. Descriptif des stratégies mises en place par certain.e.s acteurs/trices de l'institution scolaire.

a) L'Université et l' IUT (D.)

_ La Faculté de Lyon au sein de laquelle D. a été inscrit, accueille quelques personnes migrantes majeures, c 'est le choix personnel de la Doyenne.

Suite à son souhait de se former en droit, D. a été inscrit en mars 2018 par une bénévole du Collectif de l'Amphi Z . Les droits d'inscription demandés s'élevaient à 23 euros. Lors de sa réinscription en septembre 2019 D. me sollicite. La Doyenne que j'ai contactée par mail pour la dérogation aux nouveaux frais de scolarité très élevés (900 euros) pour les étudiant.e.s étrangers/ères accepte sa réinscription en fixant à 90 euros les frais.

Nous constatons (D. et moi même) cependant des réticences de la part de la secrétaire chargée des inscriptions, je lui rappelle la décision de la Doyenne qu'elle est tenue d'appliquer.

Durant son parcours , D. ne se sent pas toujours intégré, mais ne relate aucun incident de rejet ou de discrimination.

_ L'IUT. Suite à sa décision d'arrêter les études longues en droit, D. postule à un DUT logistique sur ParcoursSup. Nous nous attelons à l'inscription sur ParcoursSup pour deux

DUT (logistique et Qualité) pour lesquels il dispose d'atouts (un peu d'expérience, quelques connaissances juridiques et économiques et surtout il a déjà négocié avec une entreprise pour le parcours obligatoire en alternance pour la 2nd année). Afin de prévenir toute discrimination administrative, je contacte par mail la doyenne de l'Université de Lyon afin de lui demander de négocier avec le responsable de l'IUT la possibilité d'une inscription pour D. si il est admis. La présidente de l'Université effectue cette démarche. D. est admis suite à la sélection sur dossier, mais sa candidature est refusée suite à l'entretien. D. l'analyse comme une discrimination. Nous nous déplaçons à l'IUT pour obtenir des informations concernant ce refus, mais n'obtenons pas d'explications ni de possibilités de recours. La seule raison invoquée est son manque d'argumentation pour le choix professionnel avec la précision de la souveraineté du jury de sélection.

D., malgré son découragement réfléchit à une formation qualifiante courte qu'il souhaite réaliser dans la structure éducative (L.E.P. et C.F.A.) où j'enseigne (stratégie pour aboutir à une acceptation de sa candidature).

b) Association d'enseignement professionnel : Lycée professionnel et Centre de Formation d'Apprenti.e.s. (D. et M.)

La structure dans laquelle j'enseigne en tant que professeure de droit, est une association qui regroupe un lycée professionnel(L.E.P.) privé non confessionnel et un centre de formation d'apprenti.e.s (C.F.A.).

_ La Directrice Générale

J'apprends par une collègue professeure que la Directrice de ma structure semble favorable à l'accueil de migrant.e.s et M. a été inscrit par cette collègue sur la formation communication graphique.

Suite à ma demande auprès de ma Direction, et à un entretien sur sa motivation avec la Directrice des Études, D. débute un parcours en formation continue pour préparer un CAP bijouterie en un an.

La Directrice Générale initie avec son équipe du Comité de Direction un travail de recherche, réflexion, analyse, et conséquences des décisions, afin de proposer une démarche d'inscription aux demandeurs d'asile. La stratégie mise en place par la Directrice Générale, consiste à proposer un parcours en formation continue à M. et D. ainsi qu'à quelques autres.

Le coût de la formation continue demandé est un tarif symbolique de participation : 30 euros (le coût réel varie entre 4000 et 7000 euros selon les formations). C'est le régime administratif proposé afin de l'intégrer tout en respectant un cadre juridique. L'emploi du temps de M. est fait sur mesure, dans le cadre de la formation continue. Concernant D., il est intégré au sein d'un groupe de CAP bijouterie au sein duquel 4 autres élèves sont en formation continue « classique ».

Durant les 2 années scolaires septembre 2018 juin 2020 la Directrice Générale se montre toujours disponible pour écouter et résoudre les problèmes administratifs qui constituent une entrave aux parcours de D. et M.

En effet, je lui fais part de l'expulsion en Italie en novembre 2018, et disposant d'un réseau relationnel elle s'engage à le faire intervenir en cas de situation grave. D'autre part, suite à l'impossibilité pour M. de poursuivre la 2^{ème} année de formation en communication graphiste en contrat d'apprentissage, elle accepte de le réinscrire en formation continue, et si les assistant.e.s de Direction résistent pour mettre en place le dispositif, elle les relance.

Bien sûr, sa stratégie comporte une certaine prudence : « la structure ne doit pas être repérée comme accueillant avec facilité des migrant.e.s », afin, explique t elle de pouvoir poursuivre cette politique d'accueil en évitant des écueils administratifs de l'Éducation nationale. Malgré tout, la Directrice des Études et elle même sollicitent l'inspection académique pour l'autorisation des stages en entreprises des migrants demandeur.e.s d'asile et les inscrivent à l'examen.

Cette attitude semble motivée par des valeurs personnelles de la Directrice Générale. Et comme pour la Doyenne de l'Université, on constate des initiatives privées qui permettent l'accès à la scolarisation de migrant.e.s. Ces initiatives ne sont pas rendues publiques et restent « cachées ». Cependant, la M.E.O.M.I.E. oriente des migrants mineurs dans ma structure, et par le biais d'une association à laquelle je propose un atelier théâtre, des bénévoles me sollicitent pour l'inscription de demandeurs. deuses d'asile majeur.e.s au sein de ma structure. Il y a une certaine hypocrisie , selon moi, on ferme les yeux sur des initiatives privées, mais l'État ne prend pas position et ne facilite en rien l'intégration des demandeur.euse.s d'asile.

D'autres membres de la Direction à qui la Directrice Générale délègue la réalisation administrative et pédagogique des parcours de M. et D., se positionnent de façon positive ou négative.

_ Membres de la Direction

°Direction des Études (L.E.P.) : Concernant D., la directrice des études se montre empathique . Très rapidement elle accepte la candidature de D. bien que la section bijouterie soit au complet. Elle sensibilise les professeur.e.s à l'accueil des demandeur.euse.s d'asile , repère les enseignant.e.s qui n'entraveront pas le parcours scolaire des migrant.e.s demandeur.euse.s d'asile . Elle même soutient et aide un demandeur d'asile jeune majeur qui suit une formation au L.E.P. Son initiative de rendre un peu visible l'admission de demandeur.euse. s d'asile auprès de l'inspection académique, notamment par l'inscription à l'examen, démontre son envie de soutenir cette initiative. Là encore, elle semble mue par des valeurs personnelles qui l'incitent à participer et développer l'accueil de demandeur.euse.s d'asile au sein de la structure.

Elle doit aussi composer et collaborer avec la Direction du C.F.A.

°Direction du C.F.A. : Concerne M . La position du directeur me paraît plus réservée voire parfois réticente. En effet, je dois composer avec lui pour M . et des difficultés apparaissent. Le directeur ne facilite pas l'inscription de M. , invoquant des problèmes administratifs . Il me semble qu'il effectue la démarche d'accueil de M. car la Directrice de la Structure que je sollicite, l'y « oblige ». Malgré un discours favorable aux demandeurs d'asile , sous des prétextes « légaux » il émet de nombreuses réserves. Concernant le stage en entreprise de M. il me demande de ne pas intervenir en tant que bénévole , cela risquant de porter préjudice à la structure énonce t il. La Directrice de la Structure m'autorise en tant que bénévole à suivre M .pour son stage pratique. Ma position est délicate, car le directeur du CFA est mon supérieur hiérarchique. M ressent la réticence de ce directeur et m 'en fait part.

_ Assistant.e.s de direction(responsables de pôle) et secrétaires.

La responsable de Pôle dont dépend M. se montre très réservée et parfois réticente sur son intégration en formation. Des préjugés tels que « le respect de la ponctualité est impératif » remarque non précisée aux autres apprenant.e.s. Je remarque une lenteur à traiter le dossier, des freins pour réaliser l'emploi du temps, apparaissent. Je dois solliciter la Directrice Générale pour faire accélérer le dossier. Connaissant l'entreprise au sein de laquelle M. effectue sa période d'application pratique, cette responsable alerte le chef d'entreprise sur les risques (non vérifiés) à verser à M. une allocation de stage, et le patron décidera pour la 2nd

période de suspendre la rémunération. M. l'analyse comme une position un peu raciste et tout au moins elle ne favorise pas son parcours. Mon analyse, corroborée par 2 collègues formateur/trice, est qu'elle admet D. en formation car elle doit se conformer aux directives de la Directrice.

La secrétaire se montre empathique et efficace.

_ Professeur.e.s et assistant.e.s d'éducation

Les professeur.e.s principaux de M. l'intègrent très vite, favorisant sa progression, il et elle remarquent sa forte motivation dont ils me font part, grâce à leur intervention, M. est accueilli au sein d'une entreprise, ils m'appuient pour faire avancer le dossier de M. face à la responsable de Pôle et encouragent et soutiennent M. tout au long de son parcours.

Concernant D., le professeur principal est contacté par la Directrice des Études qui favorise l'accueil des demandeurs d'asile, tout comme la Directrice générale de la structure. Un des professeurs principaux est africain, et cela facilitera le contact avec D. qui est assez réservé. D. est apprécié et encouragé par ses professeurs principaux.

Les assistant.e.s d'éducation, dans l'ensemble montrent de l'empathie envers D. et M. L'un d'entre eux chargé entre autres du magasin solidaire ouvert à tous /toutes les apprenant.e.s en difficulté est particulièrement à l'écoute.

c) L.E.P. et C.F.A.

_ L.E.P.

K. est inscrit par la M.E.O.M.I.E. au CAP électricité. C'est un choix par défaut, mais qui ne lui déplaît pas. Le lycée est tenu de l'inscrire, K. étant mineur isolé. Sa scolarité se déroule bien, K. est apprécié pour son sérieux, sa persévérance et son respect des enseignant.e.s. A la fin de la 1ère année, K. souhaitant négocier un contrat d'apprentissage, change d'orientation pour la cuisine.

_ C.F.A.

K. suit la formation en C.A.P. cuisine, le CFA doit l'accueillir puisqu'il détient un contrat d'apprentissage. Il s'intègre rapidement. Les difficultés apparaissent durant le confinement, K. ne disposant pas d'ordinateur et ne pouvant pas suivre les cours en continuité pédagogique

par le biais de Pronote. Nous mettons en place une organisation complexe, je lui envoie les exercices reçus sur son compte Pronote, puis par téléphone, je lui explique ce qu'il ne comprend pas. Cette solution ne remplace pas les cours et K. est ainsi défavorisé, le CFA refusant de lui envoyer les cours et exercices par courrier. Cette situation ne concerne pas seulement les migrant.e.s, mais cette difficulté due à l'inégalité sociale les atteint.

B. Analyse et préconisations

a) Résultats des questionnaires

Les thématiques du questionnaire regroupent trois items : les difficultés d'accès et de suivi de la scolarité ; les facilitateurs ; le mieux être.

_ Les difficultés :

- ° Concernant l'accès à la scolarisation (questions 4,5,8,9,10,11). Les interviewés précisent que ce sont des bénévoles qui ont effectué les démarches d'inscription dans les structures éducatives(Université, L.E.P., C.F.A.) et pour le mineur K. en plus les organismes dédiés(C.I.O. et M.E.O.M.I.E.). Les difficultés d'inscription ont ainsi été levées.
- ° Concernant les relations avec les services administratifs des écoles. Aucun problème pour le mineur. Pour D. à l'université quelques difficultés à l'inscription due à un positionnement personnel d'une secrétaire, réglée par une bénévole. Pour M. quelques problèmes avec une responsable de pôle et une responsable éducative , M. l'analyse comme des préjugés racistes.
- ° Concernant le suivi de la scolarité : Pour les 3 interviewés il ressort des difficultés de concentration liées à leur préoccupation pour l'avenir en raison de leur situation précaire au niveau administratif, pour l'un d'entre eux les nombreuses convocations administratives ont généré de l'absentéisme, et pour le mineur la question du niveau est un problème dans certaines matières.
- ° Concernant le stage en entreprise. Les trois interviewés exposent l'aide de bénévoles ou de professeur.e.s pour la négociation de stages , avec, pour l'un d'entre eux des difficultés importantes qu'il attribue au secteur non porteur mais aussi à des préjugés racistes. Durant le déroulement des périodes d'application pratique pour le mineur K. aucun problème, pour M.

une seule difficulté l'arrêt du versement de l'allocation de stage , pour D. sur 3 entreprises d'accueil une a posé d'importants problèmes concernant des propos racistes à son égard.

_ Les facilitateurs :

° Concernant l'inscription , ce sont majoritairement des bénévoles qui effectuent les inscriptions : Collectif des étudiant.e.s de l'amphi Z pour M. et D. ; La marmite Colbert pour K., ainsi que moi même en tant que bénévole. Pour les mineurs comme K. les organismes dédiés à des fonctions d'accompagnement des mineurs isolés réalisent les inscriptions : M.E.O.M.I.E., C.I.O., ainsi que le L.E.P. et Le CFA qui ont appuyé et soutenu K. pour l'inscription.

° Concernant la négociation des stages, pour les 3 interviewés des bénévoles (moi même et deux collègues ami.e.s) et des professeur.e.s pour M. et D., aident et participent à la négociation.

_ Le mieux être :

° Les attentes de départ des interviewés : Pour les trois concernés ils souhaitent Apprendre et acquérir de nouvelles compétences, passer un diplôme, et espèrent que cela facilitera un emploi. Pour le mineur il attend aussi d'effectuer un stage, pour M. il souhaite de plus que son parcours de formation facilitera la demande d'asile.

° Les apports réels de la formation : Les 3 interviewés ont apprécié la reconnaissance de la part des professeur.e.s et des tuteur/trice.s d'entreprise ; cela leur a aussi permis de se sentir intégrés, une occupation, d'apprendre et de passer un diplôme(D.), un soutien moral et matériel, ils se sentent plus détendus et en égalité avec les autres élèves français. Deux d'entre eux(K. et M.) ont aussi pu créer des liens amicaux et sociaux, et se sont sentis accueillis écoutés et pris en compte . Ainsi, par rapport à leurs attentes la scolarité y a répondu en grande partie, mais pour M. il n'a pas encore passé de diplôme et n'a pas obtenu d'aide financière comme il pensait, et pour D. la formation n'a pas pour le moment facilité sa demande d'asile , ni réglé ses très grandes difficultés financières.

° L'expression du Mieux être. M . se sent mieux car il a appris, rencontré des personnes, mieux compris les codes de la société , et « j'ai fait quelque chose de ma vie, j'ai adoré cette aventure » ajoute t il. D. se sent mieux car il a enfin appris un métier, mais se sent découragé par sa situation administrative , il pensait que la formation lui permettrait une régularisation. K ; se sent vraiment mieux, surtout depuis qu'il a signé son contrat d'apprentissage.

b) Mes observations et préconisations

Durant ces 20 mois de relations avec M., D. et K., j'ai relevé un certain nombre d'observations concernant les freins et les leviers à la scolarité, et ses effets. Ceci de façon informelle, sans grille d'analyse .

° Pour K. qui est mineur isolé, j'ai constaté peu d'obstacles, du fait de son suivi par les éducateurs/trices ou assistants/tes sociaux/ciales de la M.E.O.M.I.E. Cependant, avant qu'il intègre le L.E.P. en électricité, l'appui de bénévoles(Marmite Colbert et moi même) a permis à K. de perfectionner la langue française et de ne pas se décourager. Durant la 1ère année CAP électricité, il m'a sollicitée de nombreuses fois pour un accompagnement scolaire et pour l'aider à la recherche de son stage, et a eu besoin d'un soutien approfondi durant le confinement. Une des difficultés majeures consiste en son hébergement à l'hôtel durant un an, ceci l'a beaucoup affecté. Il était suivi par une avocate qui a obtenu un droit d'hébergement 2 fois par semaine à mon domicile. Cette proximité a permis à K. arrivé très tôt en France et orphelin de mère, de retrouver un cadre plus sécurisant m'a t il confié. Puis, au démarrage de son apprentissage, j'ai appuyé auprès de la M.E.O.M.I.E., sa demande pour un hébergement en appartement partagé , ceci a été très bénéfique acquérir son autonomie. Cependant, à sa majorité, suite à sa demande en protection jeune majeur, il est a nouveau placé dans u hôtel, et plus aucun suivi éducatif. K. a pu créer un réseau amical (en dehors de moi) qui lui apporte un soutien moral et sécurisant. Son statut d'apprenti lui a ouvert un droit de séjour pour 10 mois, titre qui devrait être renouvelé jusqu'au terme de son contrat. K. a été bien conseillé et accompagné pour ses démarches auprès de la Préfecture par les assistant.e .s de la M.E.O.M.I.E., lui permettant de suivre sa scolarité avec une certaine sérénité. K qui a rencontré D. et M ; par mon intermédiaire se montre affecté par la situation de ces deux jeunes majeurs.

°M. quant à lui, a connu des phases de découragement et de satisfaction. Sa situation administrative de « dubliné » constitue un véritable obstacle. Malgré cela, grâce à l'appui des bénévoles de l'amphi Z il a pu intégrer une formation et être hébergé par des bénévoles. Ceci a contribué fortement à l'encourager. Cependant, suite à une o.q.t.f. il est arrêté et placé en Centre de Rétention, sans possibilité aucune malgré une procédure judiciaire, de loger chez des bénévoles. Ce placement très inhumain a provoqué une dépression passagère,

heureusement « j'ai pu tenir, m'a t il confié, grâce à tes visites et celles de 2 autres ami.e.s et collègues professeur.e.s du lycée qui le soutiennent. Ce soutien se poursuivra en Italie, par la famille d'un collègue professeur, et l'appui des bénévoles de l'amphi Z. Hébergeant M. de façon temporaire , j'ai observé des phases d'enthousiasme et d'autres de profond découragement. Une grande fatigue, la difficulté à être présent aux situations, une certaine lenteur et une consommation de psychotropes , sont le signe de stress. de Le fait d'être hébergé par des bénévoles le reconforte, cela lui permet de se sentir plus en sécurité que dans le squat dans lequel il a séjourné 6 mois en arrivant en France. Les freins et irrégularités de procédure de la part de la Préfecture, à l'égard de M. l'ont affaibli. Le suivi de la scolarité lui a permis de garder espoir en l'avenir. Les encouragements des professeur.e.s et des tuteurs d'entreprise ont été très bénéfiques , de même que les relations sociales et amicales qu'il a créés au C.F.A. Le contact régulier de M. avec d'autres migrants constitue aussi un appui psychologique, me semble t il.

°D. au début de notre relation amicale me paraît assez volontaire et motivé. Puis, la difficulté à suivre le parcours universitaire, suivi du refus de son admission en IUT , et le fait d'être sans ressource aucune durant 20 mois, a altéré sa confiance en l'avenir. Il alterne entre des phases de découragement très fréquentes et une reprise de confiance. D. a tendance à se replier sur lui, à se sentir honteux, il évoque souvent le sentiment de se considérer comme un bébé que l'on nourrit et héberge. Il est fatigable, présentant des difficultés à se concentrer pour suivre sa formation. Sa situation précaire le stresse, « je dépend de O. et de toi ». Le suivi des parcours en scolarité lui permet de se valoriser, de ne pas sombrer me dit il.

Ainsi, au vu de ces éléments d'observation ; la situation juridique me paraît prioritaire, et un appui aux démarches est indispensable. Ceci ne peut se réaliser, que par l'association de bénévoles ayant des compétences variées. La proximité avec des personnes migrantes ayant vécu des psychotraumatismes identiques, me paraît aussi essentielle. Aussi bien K. que M ; et D. , en plus des nouvelles relations créées en France, peuvent compter sur le soutien moral de quelques amis dans une situation identique à la leur. Concernant l'accès à la scolarité, cela permet de reprendre une place d'acteur, favorisant aussi l'intégration dans la communauté humaine. Le fait de se former valorise le sujet, évite l'isolement et l'inactivité . Enfin, l'écoute, le retour positif des encadrant.e.s éducatif/ive/s (professeur.e.s, assistant.e.s

d'éducation, secrétaires, direction..) et aussi des tuteur/trice/s d'entreprise, restaure l'estime de soi chez ces personnes. Ces initiatives « privées » de certaines structures scolaires(j'ai connaissance de plusieurs lycées ou CFA dans les départements 04 et 05) devraient être dévoilées, tout au moins une mutualisation et visibilité de leurs procédures « informelles »pourraient permettre à d'autres migrants demandeurs d'asile, d'accéder à la scolarisation. En effet, les psychotraumatismes subis pourraient ainsi être amoindris.

4. EFFETS : SCOLARITÉ ET BIEN ÊTRE

A. Besoins et psychotraumatismes des migrant.e.s.

Le traumatisme peut se produire lorsque le sujet se trouve comme « jeté du monde » nous dit Olivier Trouville psychanalyste et maître de conférence à l'université Paris Diderot, « Il n'est pas victime d'une agression, mais d'une inattention totale qui l'exclut de la part des uns et des autres ». (Rhizome décembre 2018, article « la situation traumatisante des réfugiés, soigner le traumatisme » p20.) Il explique aussi que le sujet qui cherche un refuge se trouve seul, sans interlocuteur, sans « personne à qui s'accrocher », et cette absence d'accueil amplifie le traumatisme, « sa parole ne sert à rien, elle ne touche personne ». Un sujet a besoin, pour sa reconstruction, d'une légitimation politique et juridique, et il faut aider la personne à reconstruire une légitimité sociale et politique ; conclut O. Trouville.

« Ces conditions de non accueil accentuent les humiliations, le déclassement, la dégradation psychique et sociale, la précarité, l'incertitude politique. Les difficultés d'accès à une aide sociale et médicale peuvent faire ressurgir des psycho traumatismes et dégrader leur santé mentale », constate Marie Caroline Saglio Yatzimirsky (Aux frontières de l'humanitaire, Rhizome octobre 2019 ; article « Repenser nos cadres d'intervention avec les personnes migrantes », p15).

Concernant les refus de l'O.F.P.R.A. souvent justifiés comme « propos pas assez argumentés, réponses non convaincantes ni circonstanciées », ce sont souvent des procès d'intention.

Le fait de ne pas être reconnu disqualifie les personnes, et cela constitue un nouveau traumatisme souvent plus important que le traumatisme du au parcours migratoire, expose Laurent Delbosse juriste auprès de Forum Réfugiés, lors du module 3 « Les spécificités liées à la demande d'asile ». Il précise que le parcours migratoire entraîne un cumul de difficultés, en effet s'agrègent la dimension juridique avec l'association de la faiblesse et du risque (un

handicapé en Afrique ce n'est pas la même situation qu'un handicapé en France), la dimension du «care » (vulnérable car faillible), la dimension ontologique et philosophique(vulnérable car mortel). La vulnérabilité est universelle, contextuelle et individuelle. L'environnement que le sujet va rencontrer à l'arrivée constituent des stressseurs post migratoires développe t il, notamment la perte du statut social, la difficulté d'apprentissage et aussi la perte de confiance en soi et en les autres. Le traumatisme lié à la perte du statut social, je l'ai constaté régulièrement chez D. qui évoque souvent avec regret le niveau social ainsi que les ressources financières dont il bénéficiait au Cameroun. Cette question du déclassement social, de l'impact de la non reconnaissance, et aussi le sentiment de honte , est évoquée par François Journet ethnopsychiatre , lors du module « les effets de la migration sur la psychopathologie ». Le lien social est attaqué , ceci à cause de l'attitude de repli du migrant, et aussi en raison de la non acceptation de la demande d'asile. Ce comportement de repli, je l'ai beaucoup observé chez D. Au travers d'une association créée par F. Journet, il est proposé des activités aux migrants, en réfléchissant à ce qui leur ferait du bien :des activités de jardinage, des cours de français, des accompagnements, des sorties en ville, des visites de musées, ...

Il a constaté, au travers de ses consultations, des post traumatismes de stress et de défense. Il observe des signes de tristesse, de la lenteur, une extrême fatigue, des crispations et un état de qui vive permanent., une difficulté à être présent à ce qui se passe car les reviviscences sont incontrôlables .J'ai constaté ces signes chez D.et M . et je ne parvenais pas à les expliquer ; ces éclairages m'ont permis de me décentrer et ne pas être dans le jugement, étant plus efficace ainsi dans mon accompagnement auprès d'eux. F.Journet préconise d'accueillir, d'écouter, d'être disponible, de créer par le regard un havre de sécurité.La voix dans son tempo ,doit prendre en compte l'autre dans sa dimension ajoute t il. En fait, être réintégré dans la communauté humaine.

Marie Caroline Saglio-Yatzimirsiky, (Repenser nos cadres d'intervention avec les personnes migrantes,Rizhome octobre 2019) ajoute que les institutions de l'asile rejettent l'importance de la détresse psychique des migrant.e.s ; heureusement les ONG et les associations et bénévoles accordent beaucoup d'importance à la dimension psychologique, et ainsi soulage les migrant.e.s. de leur détresse psychologique et les aide à retrouver une place d'acteur.trice.s. Il est important qu'une personne réduite à subir des difficultés matérielles,

dépossédée de sa parole , soit sollicitée comme sujet et comme acteur.trice et soit écoutée et entendue et qu'on lui réponde , explique-t-elle.

D'autres professionnel.le.s travaillant avec des demandeurs d'asile se sont exprimé sur la question du besoin de relations. Anne Bernard Hoti, assistante sociale en C.A.D.A. (Article « le collectif d'Ici et d'Ailleurs, passeur d'humanité », Rhizome octobre 2019 p 17) évoque en tant que coordinatrice de ce collectif la participation et le pouvoir d'agir des réfugié.e.s. au sein de ce groupe. Elle émet l'hypothèse selon laquelle, le collectif restaure le lien d'humanité des personnes réfugiées et favorise aussi leur intégration future à la société d'accueil. En effet, précise t elle, le Collectif permettrait de se récréer un réseau relationnel dans un cadre bienveillant et sécurisant, la personne réfugiée retrouvant ainsi sa place au sein de la communauté humaine et développer le sentiment d'être accueilli par la société, contrairement à ce qui est vécu à travers la procédure de demande d'asile. Le travail de reconstruction est individuel, mais il peut passer par le relationnel comme base de partage et de sécurité, les personnes réfugiées étant très souvent isolées. Cela limite les effets destructeurs de l'inactivité, les demandeur.euse.s d'asile ne pouvant travailler retrouvent par le biais de ce réseau une estime de soi. De plus, les participant.e.s français.e.s en montrant aux personnes réfugiées qu'ils et qu'elles croient en elles, ce qui redonne confiance et augmente l'autonomie dans la Société d'accueil. « Ce ressenti d'ouverture, d'inclusion, est un préalable très positif, voir indispensable à l'effort d'intégration » Enfin ajoute t elle cela permet d'apprendre et de pratiquer la langue française.

Ce collectif permet de lutter contre les préjugés, il peut être perçu comme un dispositif relevant du care, permettant de prévenir la souffrance psychique des personnes réfugiées en palliant l'attente , en rompant l'isolement et en amenant les personnes à se réapproprier leur vie.

Ces bienfaits peuvent aussi, je pense être apportés par le suivi d'une scolarité., comme le pense F.Dubet l'école sert aussi à rencontrer, grandir et vivre ensemble.

B. Le mieux être

Les attentes de départ des interviewés concernaient les points suivants : Apprendre et acquérir de nouvelles compétences, passer un diplôme, effectuer un stage et acquérir un emploi, faciliter la demande d'asile.

Les apports réels de la formation rapportés par la population d'étude consistent en : La reconnaissance de la part des professeur.e.s et des tuteur/trice.s d'entreprise , se sentir intégrés, une occupation, apprendre et obtenir un diplôme, un soutien moral et matériel, se sentir plus détendus et en égalité avec les autres élèves français, créer des liens amicaux et sociaux, être accueillis écoutés et pris en compte . Ainsi, par rapport à leurs attentes, la scolarité y a répondu en grande partie, mais subsiste le problème de l'absence d'aide financière et aucune facilitation pour la demande d'asile.

L'expression du Mieux être s'explique par le fait d'avoir acquis des connaissances, appris un métier, rencontré des personnes qui les ont accueilli écoutés et aidés, mieux compris les codes de la société , avoir fait quelque chose de leur vie, conclu un contrat de travail(K.)

Mais je constate un découragement lié à la situation administrative(des majeurs) qui évolue peu , malgré le suivi de la formation qui, pensaient ils, leur permettrait une régularisation.

Tout d'abord, le premier élément me semble t il, qui a permis aux trois interviewés un mieux être, a été de rencontrer des bénévoles qui les ont aidés notamment pour le logement. Ils cherchaient un refuge, et , se trouvaient sans interlocuteur, sans « personne à qui s'accrocher », et cette possibilité d'accueil et d'écoute de leur parole les a « sorti de l'anonymat, de l'exclusion », m'ont ils confié. Un sujet a besoin, pour sa reconstruction , d'une légitimation , et il faut aider la personne à reconstruire une légitimité sociale. Le réseau relationnel qu'ils ont pu créer , grâce à la scolarisation, leur a permis de générer un cadre bienveillant et sécurisant. En effet, le contact avec certains professeur.e.s, et encadrant.e.s éducatif/ve/s , avec qui ils ont noué des relations positives disent ils, leur a permis de renouer des liens d'humanité, d'être reconnus en tant que personne sujet. Ils ont pu se faire apprécier par des acteur.trice.s de l'institution scolaire, mais aussi par des élèves . Les deux majeurs ont noué un contact très privilégié avec un assistant d'éducation (du lycée et CFA) chargé du magasin solidaire, et l'empathie développée à leur égard les a touchés m 'ont ils confié. Certains professeur.e.s les ont aussi accompagnés et aidés dans les démarches épuisantes à la Préfecture. Les tuteur/trice/s d'entreprise ont joué un rôle important, leur renvoyant une

image gratifiante leur redonnant confiance en eux. Moi même en tant que bénévole et une autre collègue, leur avons présenté notre famille et ami.e.s. ; les avons accueillis au sein de nos foyers ; c est la rencontre par le biais de notre structure scolaire qui a permis ces échanges amicaux et ce suivi.

Il semble que le réseau amical constitue un véritable soutien. Ceci a été énoncé par le groupe de huit personnes migrantes ou ex migrantes lors de la restitution de leur travail de réflexion collective : Qu'est ce qui fait soutien ; Paroles, expériences et migration ,présenté durant le module 3 les spécificités liées à la demande d'asile.

Le soutien matériel, en dehors de l'aide des bénévoles, a été rendu possible pour D.et M.concernant l'alimentation et les vêtements par le biais du magasin solidaire de la structure scolaire. Ils semblent mieux accepter cette aide moins humiliante me disent ils que de se rendre au secours populaire au dans une autre association d'aide humanitaire.

Le fait de se qualifier, d'obtenir un diplôme, constitue , je crois, une véritable reconnaissance de la personne qui reprend confiance. En effet, les trois migrants, m'ont spontanément toujours fait part de leurs notes, appréciations, avec contentement. De même, les observations des tuteur.trice.s d'entreprises participent à la valorisation et reprise de confiance en soi.

Cette estime de soi provient, me semble t il ,du fait de se sentir utile, légitime en participant à la production d'un travail en entreprise même en tant que stagiaire, notamment lorsque les responsables d 'entreprise ont versé des gratifications de stage. L'écueil de l'inactivité avec les effets destructeurs se trouve évité par le biais de la scolarisation. La population d'étude avec laquelle j'ai échangé sur le travail bénévole, m' a fait part de ses réticences,

l'impression de donner et ne jamais recevoir en retour. Aussi, la possibilité d'une occupation en apprenant, correspond mieux, semble t il à la restauration de l'estime de soi, à leurs attentes. D., K . et M. se préoccupent de leur réinscription à un parcours de scolarité. D. a lui même postulé pour la rentrée 2020-2021 au B.M.A. bijouterie dans la structure où j'enseigne ; K. a pris des initiatives pour son contrat d'apprentissage et son investissement dans les formations malgré les difficultés (notamment le confinement) démontrent, je pense, l'importance accordée à sa qualification. Quant à M. il me sollicite pour la continuité de sa scolarité pour la rentrée.

Cet accès à la scolarisation n'a pas réglé, pour le moment, leur situation administrative notamment pour D ; et M., mais la possibilité d'un contrat d'apprentissage n'est pas exclue, et ainsi l'accès éventuel à un titre de séjour.

CONCLUSION

La pratique présentée constitue une singularité d'une démarche informelle. Je rejoins la position de Winicott : le cadre peut être déformé. Il s'agit de créer des solidarités ailleurs, autrement, faire équipe avec ce qui fait problème, on a besoin et envie de cette solidarité, expose Pascale Moliniers lors de son intervention concernant le temps professionnel et le temps personnel des travailleur.euse.s du care. Lors du module « Habiter, circuler en contexte d'illégalisme, Nicolas Bourgeois nous fait part d'outils sociologiques « comment les acteurs publics, les associations catégorisent les problèmes et les populations et créent des réponses spécifiques. Il présente la notion de gouvernance locale c'est à dire l'action de l'ensemble des acteurs dont les bénévoles et militant.e.s qui critiquent, influencent et accueillent.

Mais la question de la solidarité ne va pas de soi, affirme N.Chambon lors du module «Circulation, Vulnérabilités et Professionnalité » . Qu'est ce qu'on attend de l'autre quand on le soutient , comment les personnes solidaires rencontrent les personnes migrantes, sont quelques questions que soulève N. Chambon. Je rejoins son point de vue sur le fait que les bénévoles se trouvent confronté.e.s à une tension entre résister et collaborer avec l'État pour être efficace et crédible aux yeux des autorités. Aussi bien dans l'accompagnement à la Préfecture qu'au sein de l'institution scolaire, j'ai vécu ces tensions . En effet, certains propos ou situations entrent en conflit avec mes opinions politiques et engagements et valeurs. Il m'est difficile d'accepter que l'administration favorise au cas par cas ; même si cela peut servir la cause des migrants que j'aide. Une autre tension que j'ai rencontrée de nombreuses fois : entre efficacité et prendre soin. Une autre difficulté développée par N.Chambon concerne la distance à maintenir entre le ou la bénévole et la personne migrante. En effet, plus une personne est vulnérable plus elle est assignable explique t il. Cette population cumule des vulnérabilités (administratives, sociales, psychologiques) ce qui implique de nombreux et différents modes d'intervention. Il faut apporter des informations et proposer des hypothèses et laisser la personne migrante faire le choix ; et ne pas oublier que nous ne captions qu'une partie de la situation du migrant qui ne priorise pas toujours de la même façon que nous. La pair aidance présentée par N. Chambon , offre une interdisciplinarité indispensable au regard de la situation complexe de la personne migrante. La situation précaire des migrants les rend assignables et il ne faudrait pas omettre aussi la dimension

culturelle , la problématique liée à l'exil ainsi que la situation administrative et sociale . Aussi, partir d'inter connaissances (aidants, migrants..) permet d'éviter un peu l'écueil de la position coloniale dont nous avons héritée, et d'être plus efficaces, évitant la subjectivation . Cela évite aussi la fatigue militante que j'ai pu ressentir. Il est dommageable que peu de migrants ayant régularisé leur situation soient sollicités par les associations de bénévoles œuvrant auprès des personnes migrantes. L'exemple du collectif temporaire de migrants ayant travaillé sur l'analyse de leur expérience de migration, m'a fait prendre conscience de l'importance de leurs réflexions sur les aides à apporter aux personnes migrantes . Lors du séminaire « Paroles, expériences et migration » il a été présenté les résultats des huit rencontres de 8 migrant.e.s fin 2017 , sur ce qui fait ressource concernant les thématiques de : l'accès aux droits, l'hébergement, l'interprétariat, la santé, l'accès à la formation et à l'emploi, le rapport aux institutions, le parcours administratif.

Le suivi du D.I.U. m'a permis de mieux comprendre les procédures et spécificités liées à demande d'asile, de prendre conscience des préjugés et représentations freinant l'accueil des migrant.e.s demandeur.euse.s d'asile. La connaissance des impacts sur la psychopathologie que je n'imaginai pas , permet un accompagnement plus efficace.

Concernant ma recherche, je voulais vérifier comment favoriser l'accès à la scolarité notamment pour les majeurs demandeurs d'asile, et l'impact sur le bien être. Je n'ai pu investiguer que sur la situation de 3 personnes, même si j'ai connaissance de quatre autres avec des constats assez proches. Les difficultés rencontrées concernent ma difficulté à rester objective, étant en position d'observatrice participative, le biais de mon implication ressort aussi sur mon analyse ; le fait aussi de ne pas avoir pu interviewer des membres de la Direction de mon établissement du fait du confinement.

L'intérêt de ce travail, montre la valeur de la scolarité (ceci s'est vu à une échelle nationale durant la situation de confinement), mon objectif serait d'étendre cette démarche, la faire connaître afin qu'elle puisse profiter à d'autres. Il n'en reste pas moins qu'un soutien administratif doit être concomitant au parcours de scolarisation.

Enfin, le suivi du D.I.U. ainsi que ce travail m'a permis de mieux comprendre ma position en tant que bénévole, ses limites, ses écueils. Une recherche sur la place et la posture de militant.e.s et bénévoles m'aurait aussi intéressé.

Je conclurai avec les propos de Lévinas : « Ainsi l'autre est en même temps celui contre lequel je peux tout et celui auquel je dois tout ». Levinas propose propose de restaurer

l'obligation pour chaque homme de veiller sur son prochain sans pouvoir prétendre à une quelconque réciprocité.

ANNEXES

QUESTIONNAIRE Population d'étude

- 1) C'est toi qui as eu le projet, l'envie, de suivre une scolarité à Lyon, ou est-ce sur le conseil ou la proposition d'une personne (si oui, laquelle ?)
- 2) Qu'est ce qui a motivé ton souhait de suivre une scolarité ?
- 3) Comment as-tu choisi le domaine de formation ?
- 4) As-tu effectué toi-même des démarches auprès de l'établissement scolaire ? Sinon qui les as effectuées ?
- 5) As-tu rencontré des difficultés pour ton inscription ? Si oui, lesquelles ?
- 6) Ce qui a facilité ton inscription.
 - _ Apprendre et acquérir de nouvelles compétences
 - _ Passer un diplôme
 - _ Effectuer un stage en entreprise
 - _ Une facilitation pour ensuite trouver un emploi
 - _ une facilitation pour obtenir l'asile.
- 7) Qu'attends-tu de la scolarité ?
 - _ Concentration, _niveau, _ intégration au groupe d'élèves, _absentéisme pour raisons de convocations administratives (préfecture, courrier Forum Réfugiés, rdv avocat,
 - _ autres).
- 8) As-tu rencontré des difficultés durant ta scolarité ? Lesquelles ?

- 9) As-tu rencontré des problèmes pour trouver et négocier le stage en entreprise ?
L'as-tu trouvé et négocié seul ? Sinon avec l'aide de quelles personnes (fonction) ou structures ?
- 10) As-tu rencontré des problèmes durant ton ou tes stages en entreprise ? Lesquels ?
- 11) Dans les relations avec l'administration du lycée ou université, as-tu rencontré des difficultés ? Si oui, lesquelles ?
- 12) Ce que t'apporte le fait d'être en formation :
- _ Créer des liens amicaux ou sociaux, _se sentir accueilli, écouté, pris en compte,
_ une reconnaissance de la part des profs et ou des tuteurs en entreprise, _se sentir « intégré »
_être occupé, _apprendre et obtenir un diplôme, _un soutien moral et matériel, _plus détendu, _se sentir en égalité avec les élèves français (équité de droit), _autres :
- 13) La scolarité a-t-elle répondu à tes attentes ? TOUTES, CERTAINES/
- 14) Te sens-tu mieux depuis que tu es dans un parcours de formation ? , ou moins bien ? Pourquoi ?

QUESTIONNAIRE : D.

- 1) C'est toi qui as eu le projet, l'envie, de suivre une scolarité à Lyon, ou est-ce sur le conseil ou la proposition d'une personne (si oui, laquelle ?)
- Quand je suis arrivé sur Lyon, c'est des étudiants du collectif des étudiants de l'amphi Z qui sont venus nous voir au squat la Part Dieu où nous dormions ; ils nous ont emmenés à l'amphi Z. Une étudiante du Collectif m'a demandé si j'avais fait des études et si j'avais envie de poursuivre des études. Elle m'a proposé de m'aider pour m'inscrire en fac de droit, c'est ce que je voulais étudier.*
- 2) Qu'est-ce qui a motivé ton souhait de suivre une scolarité ?

Je voulais faire du droit, une licence en droit, pour ensuite travailler dans un cabinet d'avocats. Suivre une scolarité me permettrait de travailler ensuite. Et aussi j'avais la volonté d'être régularisé et la formation pourrait m'y aider.

3) Comment as-tu choisi le domaine de formation ?

Le droit des étrangers, aider ceux qui sont en difficulté, c'est ce que je voulais faire. Je suis littéraire, et je connais un peu le droit car un de mes frères étudiait le droit au Cameroun. Et c'est plus facile que les sciences économiques que j'avais commencé au Cameroun.

4) As-tu effectué toi-même des démarches auprès de l'établissement scolaire ? Sinon qui les as effectuées ?

C'est une des bénévoles du Collectif des étudiants de l'amphi Z qui a fait les démarches. J'ai rédigé une lettre de motivation, donné une copie de mes diplômes et elle s'est occupé de l'inscription à la Fac.

5) As-tu rencontré des difficultés pour ton inscription ? Si oui, lesquelles ?

Pour la 1ère inscription en janvier 2018 pas de difficultés. Mais pour la réinscription en octobre 2018, quand tu m'as aidé, problème pour les frais d'inscription. Les frais étaient passé de 23 euros à plus de 500 euros. Problème car je n'avais plus de récépissé, étant en situation de fuite car depuis juillet 2018 je n'ai pas suivi l'O.Q.T.F. J'ai demandé une dérogation et ensuite tu as contacté par mail la doyenne de la Fac et là elle a accepté de m'inscrire avec des frais de 90 euros qui ont été payés par des bénévoles qui m'avaient accueilli chez eux de janvier à septembre 2018.

6) Ce qui a facilité ton inscription.*

Le fait que j'ai un baccalauréat, le contenu de ma lettre de motivation, le fait que tu as contacté la doyenne de la Fac et cela a permis mon inscription.

7) Qu'attends-tu de la scolarité ?

_ Apprendre et acquérir de nouvelles compétences : * *Oui*

_ Passer un diplôme : * *oui*

_ Effectuer un stage en entreprise : * *oui*

_ Une facilitation pour ensuite trouver un emploi : * *oui*

_ une facilitation pour obtenir l'asile. : * *oui*

8) As-tu rencontré des difficultés durant ta scolarité ? Lesquelles ?

Problèmes de concentration. Quelques problèmes d'intégration, pas dans la même situation que les autres étudiants surtout à cause du manque d'argent. Ma situation précaire m'a empêché de me concentrer et de persévérer.

_ Concentration, _ niveau, _ intégration au groupe d'élèves, _ absentéisme pour raisons de convocations administratives (préfecture, courrier Forum Réfugiés, rdv avocat,

_ autres).

9) As-tu rencontré des problèmes pour trouver et négocier le stage en entreprise ?

L'as tu trouvé et négocié seul ? Sinon avec l'aide de quelles personnes (fonction) ou structures ?

Oui problèmes pour trouver un stage en bijouterie. Le secteur de la bijouterie est un milieu fermé et à cause de ma couleur de peau. Aide de 2 formatrices amies dont toi.

10) As-tu rencontré des problèmes durant ton ou tes stages en entreprise ? Lesquels ?

Oui dans une bijouterie pour mon deuxième stage. Problème de racisme avec le responsable de l'atelier et une ouvrière. Et c'était une grande entreprise avec un manque de suivi. Je n'ai pas voulu en parler car j'étais marqué. J'en ai parlé avec la responsable de l'atelier de mon 1^{er} stage, elle m'a dit qu'elle savait qu'il y avait des discriminations dans cette entreprise. Et je n'en ai pas parlé, tu sais le racisme existe depuis longtemps.

11) Dans les relations avec l'administration du lycée ou université, as-tu rencontré des difficultés ? Si oui, lesquelles ?

Non pas de difficultés. J'ai peu échangé avec l'administration.

12) Ce que t'apporte le fait d'être en formation :

*_ Créer des liens amicaux ou sociaux, _se sentir accueilli, écouté, pris en compte,
_ une reconnaissance de la part des profs et ou des tuteurs en entreprise, _se sentir
« intégré » _être occupé, _apprendre et obtenir un diplôme, _un soutien moral et
matériel, _plus détendu, _se sentir en égalité avec les élèves français (équité de
droit), _autres : *me sentir intégré ; être occupé, apprendre, obtenir un diplôme, un
soutien moral et matériel, égalité en partie avec les élèves français**

13) La scolarité a-t-elle répondu à tes attentes ? toutes, certaines/

*Que certaines car ma situation financière et administrative n'a pas changé. Oui pour le
diplôme et les connaissances.*

14) Te sens tu mieux depuis que tu es dans un parcours de formation ? , ou moins
bien ? Pourquoi ?

*Je me sens mieux car j'apprends un métier, et que peut être cela débouchera sur quelque
chose, un emploi. Mais je suis découragé par rapport à ma situation administrative, je
pensais que la formation permettrait de régulariser ma situation .*

Hors questionnaire : *D. ajoute « si la situation des droits de l'homme était différente au
Maghreb, j'y retournerais car on peut travailler là bas. Ici en France, on veut te
décourager . Si je n'avais pas été à la Fac puis à la X(ma structure) et que tu ne
m'hébergeais pas, je serais parti en Belgique ou en Allemagne.J'ai répondu à tes questions
car je te connais et j'ai confiance.*

- QUESTIONNAIRE / M.

1) C'est toi qui as eu le projet, l'envie, de suivre une scolarité à Lyon, ou est-ce sur le
conseil ou la proposition d'une personne (si oui, laquelle ?)

J'avais l'idée en arrivant en France, mais je ne savais pas comment faire. C'est une bénévole du Collectif d'étudiant.e.s de l'amphi Z qui m'a proposé de faire une formation.

2) Qu'est ce qui a motivé ton souhait de suivre une scolarité ?

J' avais fait un rêve : suivre une formation dans une grande école avec des français. Je voulais faire quelque chose de ma vie, avoir un métier.

3) Comment as-tu choisi le domaine de formation ?

C'est la bénévole du Collectif d'étudiants de l'amphi Z qui connaissait un lycée (ma structure) et qui m'a dit les formations que je pourrais faire : bijouterie, prothèse dentaire, graphisme, marqueterie. J'ai choisi graphisme

4) As-tu effectué toi-même des démarches auprès de l'établissement scolaire ? Sinon qui les as effectuées ?

C'est la bénévole du Collectif d'étudiants de l'amphi Z qui a négocié avec le lycée et moi j ai eu un entretien de motivation et j'ai été inscrit.

5) As-tu rencontré des difficultés pour ton inscription ? Si oui, lesquelles ?

Non aucune, tout était déjà négocié par C. la bénévole.

6) Ce qui a facilité ton inscription.

La bénévole C. et son amie Cr. Qui est prof dans ce lycée.

7) Qu'attends-tu de la scolarité ?

- Apprendre et acquérir de nouvelles compétences : *Oui*
- Passer un diplôme : *Oui*
- Effectuer un stage en entreprise
- Une facilitation pour ensuite trouver un emploi : *Oui*
- une facilitation pour obtenir l'asile. : *Oui*

8) As-tu rencontré des difficultés durant ta scolarité ? Lesquelles ?

- _ Concentration, _niveau, _ intégration au groupe d'élèves, _absentéisme pour raisons de convocations administratives (préfecture, courrier Forum Réfugiés, rdv avocat,
- _ autres). : *Concentration ,absentéisme pour convocations administratives.*

9) As-tu rencontré des problèmes pour trouver et négocier le stage en entreprise ?
L'as tu trouvé et négocié seul ? Sinon avec l'aide de quelles personnes (fonction) ou structures ?

Difficultés à trouver et négocier seul. J'ai été aidé par 2 profs d'atelier qui connaissaient bien une entreprise et m'ont mis en contact.

10) As-tu rencontré des problèmes durant ton ou tes stages en entreprise ? Lesquels ?

Non, sauf l'éloignement donc un temps de trajet long(1 heure aller). Ensuite quand je n'ai plus touché l'allocation de stage cela a été difficile.

11) Dans les relations avec l'administration du lycée ou université, as-tu rencontré des difficultés ? Si oui, lesquelles ?

Oui la 2ème année pour la réinscription . Comme au départ je devais suivre la formation en apprentissage et que cela n'a pas été possible. Alors la responsable du Pôle et une autre responsable éducative, j'ai l'impression qu'elles n'étaient pas d'accord que je sois en statut de formation continue. Heureusement que tu es intervenue auprès de la Direction, cela a pu aboutir, mais cela n'a pas été facile. Les 2 responsables, elles pensaient que c'était trop facile pour moi d'obtenir tout, tout de suite !.

12) Ce que t'apporte le fait d'être en formation :

- _ Créer des liens amicaux ou sociaux, _se sentir accueilli, écouté, pris en compte, _ une reconnaissance de la part des profs et ou des tuteurs en entreprise, _se sentir « intégré » _être occupé, _apprendre et obtenir un diplôme, _un soutien moral et matériel, _plus détendu, _se sentir en égalité avec les élèves français (équité de droit), _autres : *créer des liens amicaux, se sentir accueilli et pris en compte, une reconnaissance de la part des profs et tuteurs d'entreprise, se sentir intégré, être occupé, apprendre , soutien moral et matériel, égalité avec les élèves français.*

13) La scolarité a-t-elle répondu à tes attentes ? toutes, certaines/

Certaines : apprendre, facilitation pour un emploi, mais pas de diplôme , pas d'aides financières.

14) Te sens tu mieux depuis que tu es dans un parcours de formation ? , ou moins bien ? Pourquoi ?

Je me sens mieux, car ça a avancé dans ma vie, j'ai appris, rencontré des gens, mieux compris les codes de la Société française. J'ai adoré cette aventure.

- QUESTIONNAIRE / K.(mineur)

1) C'est toi qui as eu le projet, l'envie, de suivre une scolarité à Lyon, ou est-ce sur le conseil ou la proposition d'une personne (si oui, laquelle ?)

En arrivant en France, j'ai suivi des cours de français au Secours Populaire. Une bénévole de l'association La Marmite Colbert m'a orienté vers un C.I.O.(centre d'informations et d'orientation) et j'avais envie de suivre une formation.

2) Qu'est ce qui a motivé ton souhait de suivre une scolarité ?

Pour m'aider à être autonome, surtout financièrement.

3) Comment as-tu choisi le domaine de formation ?

J'ai proposé la peinture bâtiment ou la boulangerie. Le C.I.O. m'a dit que seulement dans le secteur de l'électricité il y avait des places disponibles, alors j'ai accepté.

4) As-tu effectué toi-même des démarches auprès de l'établissement scolaire ? Sinon qui les as effectuées ?

La M.E.O.M.I.E.et le C.I.O.m'ont inscrit dans un L.E.P.(lycée d'enseignement professionnel), puis j'ai récupéré le dossier quand le L.E.P. m'a téléphoné.

5) As-tu rencontré des difficultés pour ton inscription ? Si oui, lesquelles ?

Non, aucune.

6) Ce qui a facilité ton inscription.

L'aide du C.I.O., de la M.E.O.M.I.E et aussi du L.E.P.

7) Qu'attends-tu de la scolarité ?

_ Apprendre et acquérir de nouvelles compétences : *OUI*

_ Passer un diplôme : *OUI*

_ Effectuer un stage en entreprise : *OUI*

_ Une facilitation pour ensuite trouver un emploi : *OUI*

_ une facilitation pour obtenir l'asile.

8) As-tu rencontré des difficultés durant ta scolarité ? Lesquelles ?

Problèmes de concentration , niveau faible en math, et pas de compréhension de certaines matières comme l'environnement juridique heureusement que tu m'as aidé pour cette matière.

_ Concentration, _niveau, _intégration au groupe d'élèves, _absentéisme pour raisons de convocations administratives (préfecture, courrier Forum Réfugiés, rdv avocat,

_ autres).

9) As-tu rencontré des problèmes pour trouver et négocier le stage en entreprise ?

L'as tu trouvé et négocié seul ? Sinon avec l'aide de quelles personnes (fonction) ou structures ?

Difficultés pour trouver le stage en électricité, comme tu m'as aidé on a trouvé. Pour la restauration c'est un ami qui m'a dit de contacter le restaurant dans lequel je fais mon apprentissage et tu m'as accompagné au R.V. et ça a marché.

10) As-tu rencontré des problèmes durant ton ou tes stages en entreprise ? Lesquels ?

Non en électricité et en cuisine, il y a une bonne ambiance et les 2 patrons sont sympas.

11) Dans les relations avec l'administration du lycée ou université, as-tu rencontré des difficultés ? Si oui, lesquelles ?

Aucune difficulté, sauf pendant le confinement, j'ai pas pu me connecter sur Pronotes et le C.F.A. et mon assistante sociale de la M.E.O.M.I.E. m'ont pas aidé, seulement toi tu m'as aidé.

12) Ce que t'apporte le fait d'être en formation :

_ Créer des liens amicaux ou sociaux, _se sentir accueilli, écouté, pris en compte,
_ une reconnaissance de la part des profs et ou des tuteurs en entreprise, _se sentir
« intégré » _être occupé, _apprendre et obtenir un diplôme, _un soutien moral et
matériel, _plus détendu, _se sentir en égalité avec les élèves français (équité de
droit), _autres :

*Créer des liens, avoir des amis, être accueilli, reconnaissance des profs et des tuteurs
d'entreprise, me sentir intégré occupé, apprendre et avoir un diplôme, un soutien moral,
plus détendu, en égalité avec les élèves français.*

13) La scolarité a-t-elle répondu à tes attentes ? TOUTES, CERTAINES/

Toutes sauf que j'ai pas trouvé de contrat d'apprentissage en électricité.

14) Te sens tu mieux depuis que tu es dans un parcours de formation ? , ou moins
bien ? Pourquoi ?

Oui, surtout depuis que je suis en apprentissage, car j'ai un peu d'argent avec le travail.